



Le  
gouvernement fédéral

**BürokratieAbbau**  
Zeit für das Wesentliche

# Mieux légiférer 2016: Davantage de temps pour l'essentiel

Rapport du gouvernement fédéral 2016 selon l'article 7 de la loi sur l'instauration  
d'un Conseil national de contrôle des normes

Mai 2017





# Mieux légiférer 2016: Davantage de temps pour l'essentiel

Rapport du gouvernement fédéral 2016 selon l'article 7 de la loi sur l'instauration  
d'un Conseil national de contrôle des normes

Mai 2017



# Contenu

## Préface

<b>1<sup>re</sup> partie : Le programme du gouvernement fédéral sur la simplification administrative</b>	10
<b>A</b> <i>Le concept de « situation de la vie courante »</i>	11
<b>B</b> <i>Le programme de travail Mieux légiférer 2016</i>	12
<b>C</b> <i>Le frein à la bureaucratie (règle « one in, one out »)</i>	13
<b>D</b> <i>Projets et études</i>	16
<b>E</b> <i>Coopération avec les Länder et les communes</i>	32
<b>F</b> <i>Coopération internationale</i>	34
<i>F.1 Union européenne</i>	34
<i>F.2 OCDE</i>	36
<b>2<sup>e</sup> partie : Rapport au Bundestag selon l'article 7 de la loi sur l'instauration d'un Conseil</b>	38
<b>G</b> <i>Détermination et représentation des coûts de conformité</i>	38
<i>G.1 Généralités</i>	38
<i>G.2 Méthode et bilan</i>	39
<i>G.3 Évolution des coûts de conformité</i>	41
<i>G.3.1 Évolution globale</i>	41
<i>G.3.2 Évolution des coûts de conformité selon les catégories de destinataires des normes</i>	43
<i>G.3.3 Évolution de l'indice des charges administratives</i>	47
<i>Appendice</i>	50
<i>Annexes</i>	53



# Avant-propos



Les lois ne sont pas faites pour rester dans les livres de loi. Elles doivent être faites pour façonner la vie des hommes et des femmes. Elles doivent servir le vivre ensemble et la cohésion de la société. Cela signifie pour le législateur qu'il les rédige dans une langue compréhensible, les oriente de façon ciblée vers leur objectif et qu'il ne réglemente que ce qui est effectivement à régler.

Beaucoup de choses dépendent de cette réussite. La stabilité et la puissance économique de l'Allemagne, mais aussi son rôle au sein de la communauté internationale reposent sur un bon cadre juridique et sur une administration fiable et efficace.

C'est pourquoi, il y a plus de dix ans, le gouvernement fédéral a emprunté une nouvelle voie avec le programme sur la simplification administrative et le mieux légiférer. Notre but était et reste de réduire la charge administrative pour les entreprises comme pour nos concitoyens et de la maintenir autant que possible à un niveau minimal dans les projets de loi actuels.

Désormais, nos ministères enquêtent, avec le soutien du Conseil national de contrôle des Normes (NKR), sur les coûts prévisibles qu'entraîneraient de nouvelles dispositions réglementaires. Le gouvernement fédéral vérifie que les lois et les règlements atteignent leur objectif. L'Office fédéral de la statistique effectue des sondages sur la qualité du droit et de l'administration.

La simplification administrative et le mieux légiférer sont présents dans le débat public. Nous pouvons compter sur un vaste engagement. Les partenaires sociaux, les associations et les organisations de la société civile s'impliquent en tant qu'experts pour les intérêts de ceux qu'ils représentent. Ce sont des accompagnateurs critiques et des acteurs créatifs.

Écouter attentivement les personnes concernées, conseiller les projets de loi sur le fond et, quand cela est approprié, tester la pratique en amont de la décision politique, tout cela se fait d'autant plus facilement à mesure que nous nous concentrons, au niveau national et dans l'Union européenne, sur les modifications vraiment nécessaires du droit éprouvé. L'un conditionne l'autre. Les deux sont au service du mieux légiférer.

Je souhaite remercier toutes les parties engagées dans ce processus pour leur courage et leur endurance. Je souhaite par-dessus tout beaucoup de dynamisme dans la poursuite de cette voie. Car une création du droit guidée par la vie doit réagir au changement. Ainsi, la simplification administrative et le mieux légiférer resteront toujours d'actualité.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Angela Merkel'. The script is fluid and cursive.

Angela Merkel

# Préface



Les bonnes lois naissent de processus transparents. La clarté en matière de coûts entraînés par les nouvelles réglementations prévues procède de cette logique. Avec le rapport annuel sur le mieux légiférer 2016, le gouvernement fédéral présente de façon compréhensible pour tous dans quelle mesure la législation de la Fédération allège et alourdit les charges pour les citoyens, les entreprises et l'administration.

En 2016, 2,1 millions d'heures et 6 millions d'euros ont été épargnés aux citoyens grâce aux initiatives du gouvernement fédéral pour les lois et les règlements. La règle «one in, one out» (frein à la bureaucratie) produit ses effets : la charge courante des entreprises d'Allemagne a baissé, dans la mesure où elle était concernée par le frein à la bureaucratie, de près de 574 millions d'euros cette année. Elle doit cependant être mise en regard de coûts d'adaptation de 1,8 milliard d'euros pour l'économie. Pour l'administration, les coûts d'exécution courants ainsi que les coûts d'adaptation, en partie dus à une redistribution de compétences entre la Fédération et les *Länder*, ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Le nombre de projets de loi ainsi que celui des différentes dispositions ont nettement augmenté en 2016 par rapport à l'année précédente. De fréquentes modifications du droit sont un poids pour les destinataires de ces réglementations. Afin de limiter aussi les dépenses d'adaptation, la législation doit se concentrer encore davantage sur l'essentiel. Si l'on jette un regard rétrospectif sur l'année 2016, l'on observe une nouvelle fois de nombreuses évolutions positives à certains endroits, mais également une nécessité de poursuivre l'action.

Des processus rodés et une multitude d'expériences tirées de plus de 100 projets de simplification nous permettent d'aborder de grands projets pleins d'ambition. La meilleure façon de savoir dans quels domaines de la vie les simplifications sont les plus urgentes et comment nous pouvons parvenir à des allègements sensibles est encore d'interroger les personnes concernées. Les sondages sur les événements de vie, simulations ou même tests pratiques nous aident à définir les causes des charges et à les supprimer de façon ciblée.

En tout cela, le Conseil national de contrôle des normes (NKR) indépendant a une mission importante : il vérifie avant tout si les spécialistes dans les ministères fédéraux ont établi les données concernant les coûts de conformité attendus de façon compréhensible et méthodique. En 2016, le NKR a entamé son troisième mandat. Depuis octobre 2016, Conny Mayer-Bonde et Rainer Holtschneider renforcent l'équipe autour du président Johannes Ludewig et de la nouvelle vice-présidente Sabine Kuhlmann. Je souhaite à tous les membres du Conseil beaucoup de succès dans leur travail !

Mieux légiférer est aussi un thème international. En échangeant avec des collègues d'autres pays, nous apprenons que notre travail éveille beaucoup d'intérêt, mais nous obtenons aussi des suggestions importantes, par exemple sur la manière dont le gouvernement fédéral pourrait à l'avenir contrer efficacement le nombre croissant de réglementations et la contrainte de temps croissante en matière de législation.

Un droit adéquat doit être conçu de façon simple, compréhensible et ciblée. Le gouvernement fédéral en a décidé ainsi, à raison. Un droit adéquat se distingue aussi par sa capacité à inscrire dans la durée sa validité et son efficacité, en Allemagne comme dans l'Union européenne.

Cordialement,

Helge Braun

# Dix ans de simplification administrative et de mieux légiférer, dix modifications dans la législation de la Fédération

Depuis une bonne dizaine d'années déjà, le gouvernement fédéral s'attelle à la simplification administrative et au mieux légiférer. Avec cet objectif : une réglementation compréhensible, simple et efficace. Cela signifie moins de temps nécessaire et des coûts réduits, aussi bien pour l'économie et l'administration que pour les citoyens.

Beaucoup de choses ont été atteintes en dix ans:

- 1 Entre 2007 et 2011, le gouvernement fédéral a réduit la charge due aux obligations d'information de 12 milliards d'euros par an.
- 2 Le Conseil national de contrôle des normes a examiné au total, depuis l'automne 2006, plus de 3 900 projets réglementaires du gouvernement fédéral.
- 3 Depuis 2011, le gouvernement fédéral procède à une estimation préalable des coûts de conformité pour tous les projets réglementaires.
- 4 Dans 123 cas, l'Office fédéral de la statistique a vérifié sur la base de révisions les coûts de conformité de projets réglementaires de la Fédération.
- 5 En 2012, le gouvernement fédéral a introduit un indice des charges administratives. Cet indice a depuis reculé d'une valeur de 100 points à 99 points.
- 6 Depuis 2013, les projets réglementaires du gouvernement fédéral prévoient régulièrement une évaluation ultérieure si les coûts de conformité courants liés aux projets excèdent 1 million d'euros.
- 7 En 2015, le gouvernement fédéral a établi un frein à la bureaucratie avec la règle « one in, one out ». Le solde des coûts de conformité courants de l'économie a été réduit, en 2015 et 2016, de près de 1,5 milliard d'euros.
- 8 Depuis 2015, le gouvernement fédéral enquête, par des sondages réguliers sur les événements de vie, sur la façon dont les citoyens, mais aussi les entreprises, perçoivent la charge administrative résultant des règlements et procédures émanant de l'État fédéral.
- 9 L'Office fédéral de la statistique a recensé dans la banque de données *WebSKM* des informations sur les coûts de conformité de plus de 21 000 dispositions juridiques. Cette banque de données est un outil important dans l'évaluation des répercussions de nouveaux projets réglementaires.
- 10 Avec ses programmes de travail sur le mieux légiférer de 2012, 2014 et 2016, ce sont au total plus de 100 projets de simplification administrative dont le gouvernement fédéral s'est saisi.



*« Ces dix ans de simplification administrative sont une réussite. La politique ne doit en aucun cas faiblir sur ce point, car avec le tournant de la numérisation, de grands défis se profilent. »*

Reiner Holznagel, président de la Ligue des contribuables d'Allemagne



## 1<sup>ère</sup> partie

# Le programme du gouvernement fédéral sur la simplification administrative et le mieux légiférer

À travers les programmes de travail sur le mieux légiférer de 2014 et de 2016, le gouvernement fédéral a décidé de réduire sensiblement les charges que font peser sur tous les nouvelles lois et réglementations. L'objectif est de diminuer ce que l'on appelle les « coûts de conformité » et d'améliorer le processus législatif. Les expériences des citoyens ainsi que les intérêts de l'économie et de l'administration sont au cœur de cette préoccupation.

### Que sont les coûts de conformité ?

Depuis 2011, les ministères fédéraux prennent en compte, sur la base du *Leitfaden zur Ermittlung und Darstellung des Erfüllungsaufwands in Regelungsvorhaben der Bundesregierung* (Guide pour la détermination et la représentation des coûts de conformité liés aux projets réglementaires du gouvernement fédéral), l'ensemble des coûts mesurables entraînés par le respect d'une réglementation pour les services qu'elle concerne. Cela va nettement au-delà des coûts, jusqu'ici pris en compte, résultant des obligations d'information de l'économie (ce que l'on nomme « charges administratives »). De plus amples informations sur la détermination et la représentation des coûts de conformité sont disponibles dans la deuxième partie de ce rapport, à la section G.

## A Le concept d' « événement de vie »

En 2015, l'Office fédéral de la statistique (StBA) avait enquêté pour le compte du gouvernement fédéral, avec le premier sondage sur les situations de la vie courante, sur la façon dont les citoyens ainsi que les entreprises percevaient l'interaction avec l'administration publique. En 2016, il s'est agi de dégager des mesures concrètes d'après les résultats de cette étude et de parvenir ainsi à des allègements sensibles pour les citoyens et entreprises concernés. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec le StBA, a présenté le détail des résultats de cette enquête aux ministères compétents en 14 séances d'information. De ces résultats, les ministères fédéraux ont dégagé une série de mesures que l'on retrouve dans le programme de travail Mieux légiférer 2016 (voir section B).

En janvier 2017, le StBA a lancé le deuxième sondage sur les situations de la vie courante. Les résultats de cette consultation livreront des indications quant aux premiers signes de modifications sensibles dans les échanges des citoyens et des entreprises avec l'administration.

Par ailleurs, la communication électronique avec les autorités, les déclarations d'impôt des citoyens, mais aussi la promotion de la recherche pour les entreprises sont également examinées. La publication des résultats est prévue pour la fin du premier trimestre 2018. Ce sondage sera effectué régulièrement.



### Qu'est-ce qu'une enquête sur les situations de la vie courante ?

Pour le compte du gouvernement fédéral, le StBA a interrogé des citoyens et des entreprises sur leur perception de la coopération avec les autorités et les services lors de certains événements précis. Cette approche – qui a déjà fait ses preuves en France – place en son centre le point de vue de la personne. Elle vise à garantir que le gouvernement fédéral se saisisse, dans ses prises de mesures, des domaines qui sont les plus urgents selon les citoyens et les entreprises. Parmi les situations de la vie courante sélectionnées comptaient par exemple le mariage, la naissance d'un enfant, le début d'une formation, le décès d'un proche ou la perte d'un emploi. Les entreprises ont été interrogées sur leur expérience en matière de création d'entreprise, de développement d'un nouveau produit, mais aussi de cessation d'activité.

La conception, l'élaboration du questionnaire et l'exploitation du sondage étaient assurées par le StBA ; les entretiens téléphoniques ont été soumis à un appel d'offres public et attribués à l'institut *TNS Infratest Sozialforschung*. Pour ce sondage sur les situations de la vie courante, 5 666 particuliers et 1 572 entreprises ont été interrogés au total.

Les résultats et informations détaillés sont disponibles sur le site [www.amtlich-einfach.de](http://www.amtlich-einfach.de). Ce dernier contient également des graphiques interactifs qui constituent des guides pour les démarches administratives.

## **B** *Le programme de travail* *Mieux légiférer 2016*

*Le 22 juin 2016, le Conseil des ministres fédéral a adopté le programme de travail Mieux légiférer 2016 (voir Annexe). Le gouvernement fédéral complète et étend ainsi le programme de travail Mieux légiférer 2014 adopté au début de la 18<sup>e</sup> législature et déjà appliqué en grande partie. Les travaux entamés avec le programme du gouvernement fédéral sur la simplification administrative et le mieux légiférer en 2006 se poursuivent ainsi de façon cohérente.*

Le programme de travail tient également compte des premières conclusions issues du sondage sur les situations de la vie courante. Celles-ci révèlent que les citoyens ainsi que les entreprises déplorent particulièrement le manque d'intelligibilité des formulaires, mais aussi d'autres informations officielles et du droit (fédéral) sur lequel elles se fondent.

Des simplifications sont par ailleurs prévues en matière de prestations de politique familiale, dans les secteurs de la santé et des soins et concernant la déclaration de revenus. Pour cela, le programme de travail comprend plus de 30 mesures.

- Les citoyens doivent connaître encore davantage d'allègements. Les conclusions tirées du sondage sur les situations de la vie courante sont ainsi particulièrement prises en compte, par exemple en matière de prestations de politique familiale, dans les secteurs de la santé et des soins et concernant la déclaration de revenus.
- L'économie doit faire encore l'objet de simplifications, notamment grâce à une deuxième loi sur l'allègement de la bureaucratie (voir encadré).
- L'administration doit devenir plus conviviale pour les citoyens et les entreprises, en particulier grâce à la création et à l'aménagement de solutions d'administration en ligne.
- Les procédures législatives doivent être encore améliorées.

<sup>1</sup> Le volume de simplification originellement supposé était fondé sur des estimations du StBA. L'effet de simplification de la réglementation sur la modification du délai de conservation des bons de livraison contenue dans la *BEG II* sera rapidement vérifié par une révision afin d'établir les coûts de conformité exacts.

### **La loi de simplification administrative II**

Le gouvernement fédéral a adopté, le 3 août 2016, le projet de la deuxième loi sur l'allègement de la bureaucratie (*BEG II*). La *BEG II* avantage de façon ciblée les entreprises qui supportent généralement les plus lourdes charges administratives: les petites structures de deux à trois collaborateurs, dans l'artisanat par exemple.

- Dans le calcul des cotisations de sécurité sociale, la fastidieuse estimation des cotisations pour le mois en cours est supprimée. Au lieu de cela, il est possible de se référer aux valeurs du mois précédent.
- En droit fiscal, le montant caractérisant une petite facture et le plafond fixé pour les déclarations de prélèvement à la source de l'impôt sont relevés. Les délais de conservation fiscale pour les bons de livraison sont raccourcis.
- Le code de l'artisanat sera adapté pour donner également à la numérisation en plein essor dans le secteur de l'artisanat un élan supplémentaire.
- Une procédure est prévue pour une transmission sûre et sans justificatifs de tous les documents requis pour le décompte de prestations de soins.
- La rédaction fédérale doit être renforcée dans son rôle de guichet unique pour toutes les demandes adressées à l'administration fédérale. Elle doit mettre à disposition des modules de texte structurés ainsi que, ultérieurement, des informations concernant les procédures et des formulaires pouvant être utilisés à tous les niveaux de l'administration au sein de la Fédération, des *Länder* et des communes. Outre une meilleure disponibilité des informations pour les domaines publics et de services aux citoyens, les entreprises bénéficient aussi d'informations plus compréhensibles relatives au droit applicable en matière de services administratifs comme les notifications et les autorisations.

Cette loi doit entrer en vigueur en 2017. La *BEG II* réduit les coûts de conformité pour les entreprises de 135 à 360 millions d'euros par an.<sup>1</sup>

## C Le frein à la bureaucratie dit « règle one in, one out »



*En 2016, le gouvernement fédéral a adopté au total 66 projets dans le cadre du frein à la bureaucratie. 41 projets, d'un volume total de 1 286 millions d'euros, ont ainsi contribué à une augmentation (« in ») des coûts actuels de conformité. À l'opposé, 25 autres projets ont contribué à faire reculer les coûts de conformité (« out ») pour un montant total de 860 millions d'euros.*

La possibilité de plafonnement prévue dans la règle « one in, one out » a pu être utilisée pour un projet réglementaire. Avec le règlement sur l'ajustement du salaire minimum, les charges salariales pour les employés dont la rémunération était jusqu'à présent inférieure au salaire minimum majoré s'élèvent à un montant estimé à 1 milliard d'euros par an. Le comité des secrétaires d'État à la simplification administrative s'était entendu sur le fait que

les charges résultant de l'ajustement du salaire minimum ne devaient pas être compensées, car la Commission sur le salaire minimum en fixe le montant indépendamment du gouvernement fédéral (pour plus de détails à ce sujet, voir G 3.2).

En 2016, le solde des coûts de conformité courants pour l'économie tombant sous le coup du frein à la bureaucratie a diminué de 574 millions d'euros (voir annexe 10).

Au cours des deux années écoulées, avec la règle « one in, one out », une réduction des coûts de conformité courants pour l'économie de près de 1 545 millions d'euros a pu être atteinte. Ce bilan total figure dans l'annexe 11.

### Qu'est-ce que le frein à la bureaucratie ?

Le frein à la bureaucratie pour l'économie est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Son objectif est de limiter durablement l'augmentation des charges supportées par l'économie.

La règle dite « one in, one out » est en principe valable pour tous les projets réglementaires du gouvernement fédéral qui ont des répercussions sur les coûts de conformité courants supportés par l'économie.

Des exceptions sont prévues uniquement pour les projets qui

- mettent pleinement en application les directives européennes, les traités internationaux, la jurisprudence de la Cour constitutionnelle fédérale ainsi que de la Cour de justice de l'Union européenne
- servent à repousser de grands dangers ou
- ont un effet limité dans le temps (max. 1 an).

Chaque ministère fédéral doit donc, lorsqu'il crée par de nouvelles dispositions réglementaires des charges pour l'économie, en abolir d'autres par ailleurs, et ce, dans la même mesure. En règle générale, des mesures d'allègement doivent être présentées en l'espace d'une année. L'objectif consiste à limiter l'augmentation des coûts de conformité avant la fin de la législature.

Figure 1: Projets ayant les plus grandes incidences sur le frein à la bureaucratie en 2016

Modification des coûts de conformité selon le « one in, one out » pour l'économie en millions d'euros par an

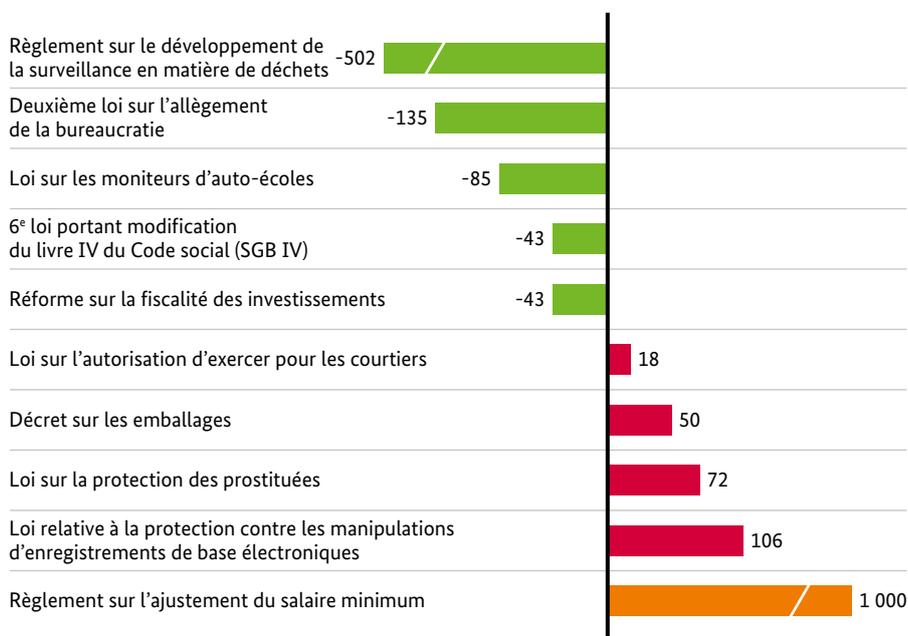
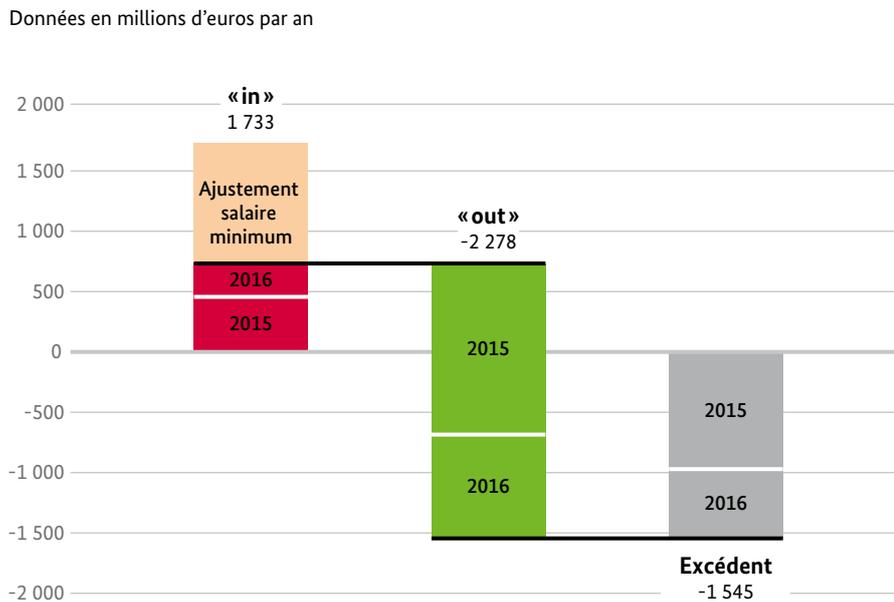


Figure 2: One in, one out – Bilan pour les années 2015 et 2016



« On peut encore améliorer ce qui est déjà bien. Mieux légiférer pour tous les citoyens nécessite une transparence accrue dans la confrontation des intérêts en matière de préparation de la loi. »

Edda Müller, présidente de Transparency International Allemagne

« En dix ans, il s'est passé des choses. Mais il reste encore beaucoup à faire. Pour continuer à avancer, il nous faut exploiter également dans l'administration les opportunités offertes par la numérisation. Cela donne un nouvel élan à la simplification administrative et au mieux légiférer, et réduit sensiblement les charges administratives des PME. Ces deux avantages font que les efforts décidés valent la peine, pour la Fédération comme pour les Länder et les communes. »

Dieter Kempf, président de la Fédération des industries allemandes





## D Projets et études

*Une simplification administrative réussie s'appuie d'une part sur des améliorations du processus législatif et d'autre part sur un travail qui cible des thèmes spécifiques. En 2016 comme les années précédentes, le gouvernement fédéral a encore fait avancer une multitude de projets de simplification administrative. Par la suite, quelques-uns des projets par lesquels le gouvernement fédéral a contribué à des procédures administratives simplifiées et à mieux légiférer en 2016 seront présentés.*

### Test des PME

Pour les petites et moyennes entreprises, les dispositions légales engendrent souvent une dépense bien plus élevée que pour les grandes entreprises. Depuis le début de 2016, le gouvernement fédéral applique donc le guide de test des PME quand il projette de nouvelles réglementations.

Ce guide prévoit, pour les projets réglementaires dont on peut supposer qu'ils représenteront une lourde charge pour les PME, un examen standardisé d'alternatives réglementaires et de mesures d'accompagnement. En vertu de celui-ci, l'on vérifie systématiquement s'il est nécessaire et proportionnel d'inclure les petites et moyennes entreprises dans la réglementation et si les dispositions spéciales favorables aux PME sont judicieuses. D'après une estimation des ministères fédéraux, le guide a fait ses preuves dans sa première année de mise en pratique.

## Le guichet unique 2.0

Pour les entreprises et leurs créateurs, devoir faire intervenir plusieurs autorités pour un même fait représente souvent une certaine charge. Le guichet unique remédie à cela.

Le système du guichet unique repose sur la directive européenne relative aux services. L'administration publique doit ainsi proposer aux entreprises et à leurs fondateurs un accès regroupé, par-delà les frontières des *Länder*, à l'ensemble des informations et des procédures nécessaires à leur activité. Les créations d'entreprises doivent s'en trouver facilitées et pouvoir également se faire en ligne.

Avec le guichet unique 2.0, ce système est désormais renforcé et développé. L'objectif est d'aménager le réseau en un véritable « One Stop Shop » pour les entreprises. Les portails de la Fédération et des *Länder* devront à l'avenir avoir le même aspect et le même fonctionnement. La Conférence des ministres de l'Économie de la Fédération et des *Länder* avait adopté dès décembre 2015 des principes de conception stratégiques pour le guichet unique 2.0, avec pour objectif d'appliquer cette nouvelle stratégie avant fin 2017.



## Que fait le Conseil national de contrôle des normes (NKR)?

Le gouvernement fédéral a, en 2006, créé le Conseil national de contrôle des normes (NKR), une sorte de « centre de contrôle technique des charges administratives ». Ses dix membres issus des milieux de l'économie, de la recherche et de l'administration conseillent le gouvernement fédéral en matière de simplification administrative. La première prérogative du conseil est cependant de veiller à ce que les coûts de conformité pour les nouvelles dispositions réglementaires soient indiqués par les ministères de façon compréhensible et déterminés conformément à la méthode fixée.

[www.normenkontrollrat.bund.de](http://www.normenkontrollrat.bund.de)

## Le registre des données de base sur le marché de l'énergie

Le registre des données de base du marché est le nouveau registre central de l'industrie énergétique. Il soulage les entreprises de lourdes charges administratives.

Ce registre est tenu par l'Agence fédérale des réseaux – (BNetzA) sous forme d'une banque de données en ligne et pourra être utilisé dès l'été 2017. Il recense pour la première fois l'ensemble des installations de production d'énergie, qu'il s'agisse d'énergies renouvelables ou conventionnelles, d'installations nouvelles ou existantes, de production d'électricité ou de gaz, ainsi que certaines installations de consommation.

Le registre rassemble les données permanentes centrales de tous les acteurs du marché. Les autorités peuvent ainsi relever des données de façon nettement plus simple qu'auparavant. Les exploitants d'installations et autres acteurs du marché ont ainsi également la possibilité de renvoyer aux données qu'ils ont entrées dans le registre. Ils peuvent alors refuser de déclarer une nouvelle fois les mêmes données. Cela permet aux entreprises d'économiser environ 8 millions d'euros par an.

## L'emploi de main-d'œuvre étrangère facilité

De plus en plus, les entreprises d'Allemagne ont recours à une main-d'œuvre étrangère afin de couvrir leurs besoins en personnel. La longueur des procédures administratives nécessaires constituait jusqu'ici un obstacle majeur.

En 2011, le projet d'optimisation de l'entrée sur le territoire a été mis en route par le Conseil national de contrôle des normes (NKR). Cela a débouché sur une durée de traitement effective, pour une demande de visa permettant d'exercer une

activité professionnelle, comprise entre 2,5 et 4,5 heures seulement. Cependant, lorsque les autorités compétentes pour les étrangers ou l'Agence fédérale pour l'emploi étaient impliquées, la durée de traitement d'une demande jusqu'à l'émission de la réponse s'élevait en moyenne à 44 jours civils. Pour les entreprises, cela représentait souvent une charge considérable.

Dans le cadre du projet pour l'emploi de la main-d'œuvre étrangère et l'optimisation de l'entrée sur le territoire pour y

exercer une activité professionnelle, le gouvernement fédéral a adopté différentes modifications juridiques pour accélérer ce processus :

- Quand aucun long séjour en Allemagne n'a été effectué, les autorités allemandes compétentes pour les étrangers, dans de nombreux cas, n'ont plus à intervenir.
- L'Agence fédérale pour l'emploi (BA), depuis la refonte du règlement relatif à l'autorisation d'exercer un emploi pour les étrangers nouvellement arrivés, est également impliquée dans bien moins de cas.



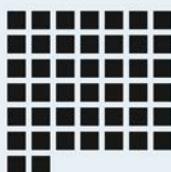
- Dans les cas où l'Agence fédérale pour l'emploi doit encore se prononcer, la procédure a été accélérée dans de nombreux cas par la suppression de la vérification de la situation de l'emploi et d'autres simplifications.
  - Dans les procédures de visa, l'accord des autorités nationales est généralement réputé acquis après expiration d'un délai de silence.
  - Un titre de séjour attractif pour la main-d'œuvre qualifiée et les cadres supérieurs étrangers a été créé avec la carte bleue européenne. La procédure de visa peut dans la majorité des cas se dérouler de façon autonome au service des visas de l'ambassade d'Allemagne. L'Allemagne est de loin le pays de l'UE qui délivre le plus grand nombre de cartes bleues.
  - Une utilisation accrue des moyens de transmission électroniques a contribué à cette accélération.
- En 2016, le gouvernement fédéral a tiré un premier bilan des améliorations ainsi réalisées. La durée moyenne d'une procédure de visa en 2015 n'était plus que de 23 jours civils et se trouvait ainsi presque divisée par deux grâce aux mesures appliquées.

**Figure 3 : Traitement d'une demande de visa pour l'emploi d'un travailleur étranger avec implication de l'Agence fédérale pour l'emploi**

Déroulement (2011), représentation simplifiée	Nouvelle situation juridique (2015)
<b>Service des visas :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et examen</li> <li>• Début de l'intervention des autorités nationales</li> </ul>	Inchangé
<b>Autorité compétente pour les étrangers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen et transmission</li> </ul>	L'intervention est supprimée dans de nombreux cas
<b>Agence fédérale pour l'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen et approbation</li> </ul>	Examen simplifié
<b>Autorité compétente pour les étrangers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen et approbation</li> </ul>	L'intervention est supprimée dans de nombreux cas
<b>Service des visas :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision et délivrance du visa</li> </ul>	Inchangé

**Durée moyenne de traitement presque divisée par deux**

**2010**  
env. 6 semaines, 44 jours civils



Réduction

**2015**  
env. 3 semaines, 23 jours civils



# Le portail de la sécurité sociale pour les employeurs

Le droit allemand en matière de sécurité sociale est très complexe. Jusqu'à présent, les petites et moyennes entreprises ne s'y retrouvaient souvent que moyennant d'importantes dépenses ou avec une aide extérieure. Le nouveau portail d'information propose désormais un accès simple et rapide à toutes les informations pertinentes pour chaque cas particulier.

Le portail Internet a été achevé en 2016 et rendu accessible le 11 janvier 2017. Il s'adresse avant tout aux nouveaux employeurs de PME et ne les renseigne pas seulement sur les impératifs et obligations importantes vis-à-vis

des différentes branches de la sécurité sociale, mais les accompagne aussi dans la préparation des procédures nécessaires en matière de déclarations et de demandes.

Le portail est interactif et tourné vers les « événements de vie » typiques d'un employeur. Grâce à de simples boutons oui/non, le demandeur obtient des réponses personnalisées aux questions qu'il se pose en matière de sécurité sociale. Les employeurs peuvent ainsi, en toute simplicité et de façon centralisée, avoir une vue d'ensemble de leurs obligations d'information et de déclaration. Le portail aide ainsi les entreprises à prendre les

bonnes décisions dans l'enregistrement d'employés auprès de la sécurité sociale ou en cas de modifications de leur fonctionnement.

Tous les organismes de sécurité sociale, c'est-à-dire les caisses publiques d'assurance maladie et dépendance, les organismes d'assurance vieillesse, l'Agence fédérale pour l'emploi et l'assurance accidents, ont soutenu la mise au point du portail et en assurent conjointement le fonctionnement.

Le portail est accessible à l'adresse [www.informationsportal.de](http://www.informationsportal.de). Il peut être consulté sans conditions d'accès et sans restriction. Son utilisation est gratuite.

**PORTAIL D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LES EMPLOYEURS**

Accueil Thèmes Sur le portail Favoris

Portail d'information pour les employeurs

**Nouvel employeur**  
Vous voulez embaucher un salarié pour la première fois? Découvrez ici quelles conditions vous devez remplir.  
CONTINUER →

**Nouveau recrutement**  
En tant qu'employeur expérimenté, vous souhaitez recruter un salarié? Voici ce que vous devez savoir.  
CONTINUER →

**Modifications**  
Votre situation ou celle de l'un de vos salariés a changé? Découvrez ici ce qui change au regard de la sécurité sociale.  
CONTINUER →

**Actualités**  
Actualités autour de la sécurité sociale →

**Conseils aux utilisateurs**  
Infos et astuces sur l'utilisation du portail →

**Glossaire des employeurs**  
Ce glossaire vous explique de façon brève et ciblée les termes de la sécurité sociale. →

**Fiches signalétiques**  
Une explication concentrée des thèmes concernant la sécurité sociale →

**Bibliothèque de la sécurité sociale**  
Vous y trouverez des documents juridiques concernant la sécurité sociale, les cotisations et les procédures de déclaration. →



### **Le portail *Familien-Wegweiser***

Avec le portail [www.familienwegweiser.de](http://www.familienwegweiser.de), le ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse (BMFSFJ) propose depuis 2005 une plate-forme en ligne de grande envergure qui fournit des informations sur les projets et les prestations de la politique familiale. Le *Familien-Wegweiser* (Guide des familles) touche un large public et est très apprécié des jeunes parents.

Afin que les parents puissent à l'avenir accéder encore plus rapidement et de façon plus ciblée aux informations concernant les prestations de l'État et obtenir des renseignements personnalisés, le *Familien-Wegweiser* est développé et étendu en continu. Un outil d'information interactif doit être lancé en 2017. Grâce à quelques données et en quelques clics, les familles et futurs parents pourront donc trouver plus rapidement et plus simplement quelles prestations peuvent s'appliquer à leurs situations concrètes respectives, ainsi que le moment et l'endroit où ils pourront en faire la demande. Des listes de contrôle, formulaires et

indications sur les interlocuteurs importants viennent compléter cette offre.

### **La demande de salaire parental en ligne**

Les parents auront désormais le choix entre transmettre la demande de salaire parental au format papier ou remplir une demande en ligne et l'envoyer par voie électronique au service en charge du salaire parental.

Le point de départ du projet de demande de salaire parental en ligne est l'idée d'un ministère numérique de la Famille : les citoyens doivent disposer d'un accès simple et numérique à toutes les informations et procédures relatives aux prestations familiales. Le salaire parental, en raison des possibilités de conception flexibles ainsi que du versement en fonction des revenus, se prête à une demande simple à l'aide d'un formulaire en ligne.

La clé de la demande de salaire parental en ligne est un assistant électronique. À l'avenir, celui-ci soutiendra les parents dans leur demande et les



guidera à travers tout le processus de saisie de données. Grâce aux fonctions d'assistance et à la langue accessible aux citoyens, la demande est simplifiée. Le calculateur de salaire parental déjà existant, très utilisé, est relié au formulaire en ligne et permet un report direct des données du calculateur de salaire parental dans le formulaire. De la même manière, le planificateur de salaire parental, qui facilite la répartition des mois de salaire parental pour les mères et les pères, est intégré à la demande de salaire parental. Les données de la demande sont ensuite transmises sans autre procédure au service compétent. Cela se fait progressivement, en plusieurs étapes d'aménagement avec les *Länder* pilotes qui préparent une transmission électronique des données.

Cela permet aussi bien aux parents qu'aux services en charge du salaire parental de gagner du temps. Car la transmission électronique des données permet un traitement direct de la demande dans la procédure concernée, la saisie manuelle des

données typique de la demande au format papier n'a plus lieu et le taux d'erreur diminue d'autant.

Le *BMFSFJ* étudie actuellement quelles autres prestations en lien avec la famille se prêtent à une demande en ligne.

#### **Documentation simplifiée en matière de soins**

Le projet en matière de soins lancé en 2015 pour la simplification administrative étendue de la documentation relative aux soins dans les établissements de soins ambulatoires et hospitaliers a été poursuivi avec succès en 2016. Un modèle de documentation simplifié permet au personnel soignant de passer nettement moins de temps à traiter des documents. Cela apporte un soulagement, libère des ressources pour les soins eux-mêmes et améliore sensiblement les conditions de travail dans le domaine des soins aux personnes âgées. Le projet de simplification mené par le délégué pour les soins du gouvernement fédéral complète ainsi les réformes en la matière.

# Simplification de la réglementation des échéances pour les cotisations de sécurité sociale

L'obligation de sécurité sociale des travailleurs indépendants est un élément clé de l'économie sociale de marché. Elle va cependant souvent de pair avec des charges importantes pour les employeurs. Le gouvernement fédéral a désormais lancé une refonte, qui prévoit sur ce plan des simplifications conséquentes.

Jusqu'en 2005, les cotisations de sécurité sociale étaient dues, selon le moment du décompte des salaires, le 25 du mois en cours ou le 15 du mois suivant. En 2006, l'échéance des cotisations a été unifiée au troisième jour bancaire ouvrable avant la fin du mois en cours ; les employeurs devaient alors, dans bien des cas, procéder à une estimation anticipée du montant des cotisations. Depuis lors, les coûts qui y sont liés ne cessent de faire l'objet de discussions.

Le StBA a donc, pour le compte du NKR, étudié les charges administratives de la réglementation des échéances. Le sondage, concernant plus de 400 entreprises, conseillers fiscaux, centres de recouvrement et éditeurs de logiciels, a permis de dégager une image détaillée des charges administratives. L'étude, présentée à l'été 2016, chiffre la dépense annuelle des employeurs pour le prélèvement des cotisations selon la réglementation en vigueur à environ 1,46 milliard d'euros. Le sondage a été utilisé pour étudier le potentiel d'allègement et la faisabilité de quatre modèles d'échéance

Figure 4 : Évolution des coûts de conformité des entreprises par le calcul des cotisations de sécurité sociale en euros

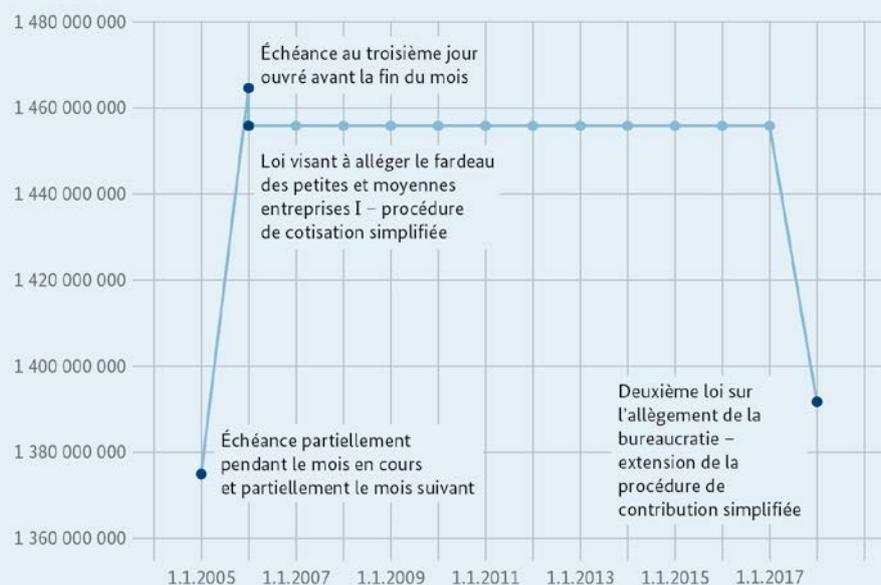
alternatifs. La plus importante réduction des charges pour l'économie était atteinte lorsque l'on revenait à l'ancienne réglementation des échéances. Face à une économie annuelle de près de 81 millions d'euros pour les entreprises, il en résultait cependant dans ce cas des déficits de liquidités des organismes de sécurité sociale à hauteur de 27,7 milliards d'euros et ainsi d'importantes augmentations des taux de cotisations.

En conséquence, il a été décidé d'étendre à toutes les entreprises la « procédure simplifiée » qui n'était jusqu'à présent ouverte qu'à une partie d'entre elles. Le gouvernement fédéral s'est emparé de ce sujet avec le projet d'une deuxième loi d'allègement des charges supportées par l'économie (BEG II, voir encadré paragraphe section B). La nouvelle réglementation qui y est contenue englobe les points clés suivants :

- Près de 210 000 employeurs qui estimaient jusqu'à présent les cotisations pour le mois en cours en sont dispensés. Ils peuvent au lieu de cela se fonder sur la valeur du mois précédent.
- Les paiements uniques sont, comme jusqu'ici, à prendre en compte le mois où ils sont effectués.
- Le mois suivant, une fois les salaires – et ainsi les cotisations pour le mois précédent – fixés, une éventuelle différence de cotisations sera rééquilibrée.

Les charges administratives des entreprises pour le versement des cotisations chutent ainsi d'environ 64 millions d'euros par an. Dans le même temps, cette modification juridique n'entraîne aucun coût d'adaptation pour l'employeur.

Le rapport du projet est consultable sur Internet à l'adresse [www.bundesregierung.de/buerokratieabbau](http://www.bundesregierung.de/buerokratieabbau)





*« La simplification administrative en Allemagne doit être assumée au plus haut niveau, c'est pourquoi elle est organisée à la Chancellerie fédérale. C'est une bonne chose, car les entreprises doivent traiter une multitude de dispositions.*

*Le « one in, one out » est un progrès, mais pas encore un véritable frein. Nous devons nous concentrer sur la numérisation ; c'est là que se trouve l'avenir de la simplification administrative. »*

Eric Schweitzer, président de l'Association des Chambres de commerce et d'industrie allemandes

Fin 2016, plus de 42 % de tous les établissements de soins d'Allemagne participaient au projet, soit plus de 10 000 structures. Le projet sera reconduit en 2017 dans le but de faciliter les soins aux personnes âgées de façon étendue et durable.

#### **Numérisation de formulaires (rapport de contrôle selon l'article 87 paragraphe 1 alinéas 6 et 7 du livre V du Code civil)**

L'association centrale de la fédération des caisses de maladie, l'Association fédérale des médecins conventionnés et l'Association fédérale des chirurgiens-dentistes conventionnés ont présenté au ministère fédéral de la Santé, le 20 décembre 2016, leur rapport commun sur les résultats de l'examen portant sur le remplacement des procédures d'organisation de la prise en charge conventionnée des soins médicaux et dentaires, qui se faisaient jusqu'ici au format papier, par des procédures électroniques. Ce rapport, commandité avec la loi de santé électronique, contient une représentation complète et claire des procédures, actuellement au format papier, utilisées dans la prise en charge conventionnée des soins médicaux et dentaires au moyen des imprimés et documents-types sur lesquels s'étaient accordés les partenaires précités à travers des conventions-cadres fédérales. C'est sur cette base qu'est entreprise une catégorisation logique et une systématisation des imprimés et documents-types à l'aide desquels est représentée la pertinence pour le passage à une procédure électronique.

Il faut souligner que les partenaires des conventions-cadres fédérales ont conclu, le 10 janvier 2017, un premier accord sur l'utilisation d'imprimés numériques dans la prise en charge médicale conventionnée. Selon cet accord, les modèles pour la délégation de télé expertise radiologique pourront être établis et transmis par voie électronique à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017 et les demandes d'analyse en laboratoire, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### **Réforme du droit concernant l'apprentissage de la conduite**

Le gouvernement fédéral a initié en 2016 une réforme de l'apprentissage de la conduite qui contribue largement à réduire les charges administratives.

La réforme tient ainsi compte de la situation économique tendue des auto-écoles, qui sont majoritairement de très petites structures. Les obligations d'enregistrement et de notification ont été réduites, les conditions d'accès à la profession de moniteur d'auto-école ont été adaptées. Cela doit rendre le métier plus attractif, afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre qui menace. La formation de moniteurs d'auto-école et le contrôle des auto-écoles exercé par l'État ont également été réformés.



« La politique doit se mesurer à sa réussite dans la mise en œuvre des objectifs nationaux dans un cadre constitutionnel, car les citoyens et les employés ont besoin d'une législation efficace et durable à la hauteur des défis d'un État social moderne. Le « frein administratif », du point de vue de la Confédération des syndicats allemands, est en cela une approche qui suscite des questions. Le modèle d'événement de vie, en revanche, considère davantage l'intérêt général et correspond à l'image d'un État qui se préoccupe de l'équilibre des intérêts. »

Reiner Hoffmann, président de la Confédération des syndicats allemands

### Potentiel d'amélioration dans les imprimés d'impôt sur le revenu

Le sondage sur les événements de vie mené en 2015 par le StBA a démontré une satisfaction de principe face aux services de l'administration. Les formulaires et demandes ainsi que le droit sur lequel ceux-ci se fondent sont toutefois ressentis comme difficilement compréhensibles. C'est pourquoi tous les ministères ont été invités à identifier des propositions d'amélioration d'après les résultats de cette enquête.

Le ministère fédéral des Finances (BMF) a saisi cette occasion pour analyser d'éventuels obstacles à la compréhension des imprimés et formulaires de l'impôt sur le revenu. Il a pour cela sélectionné à titre d'exemple deux imprimés de déclaration de revenus et les textes explicatifs qui les accompagnent. Outre la version papier de ces imprimés, la version de la déclaration de revenus électronique (ELSTER) a également été étudiée. Bien que les deux variantes soient souvent utilisées, toutes deux se voient aussi souvent reprocher de façon assez généralisée d'être trop compliquées et rédigées dans une langue difficilement compréhensible.

Dans le cadre d'un projet commun du BMF et du groupe de projets « Pour un gouvernement efficace » de la Chancellerie fédérale, des citoyens sont accompagnés et interrogés, au sein du « laboratoire de formulaires », pendant le remplissage des déclarations sélectionnées. L'objectif est d'améliorer de cette façon l'intelligibilité des imprimés, de réduire la durée nécessaire à leur traitement et de

diminuer le nombre de demandes de précision de l'administration. Les enseignements tirés de ce projet doivent être appliqués lors de la conception conjointe avec les Länder de formulaires, de guides d'utilisation et de la déclaration de revenus électronique.

### De nouvelles voies dans la mise à l'essai de propositions législatives – Simulation pour le droit de l'environnement

En toute logique, les lois ne passent le test de la mise en pratique qu'après leur promulgation. Le gouvernement fédéral met toutefois à l'épreuve, dans des cas spécifiques, de nouvelles réglementations avant même d'émettre une proposition législative. Par exemple, le BMUB a effectué en 2016 une simulation concernant le droit de l'environnement.

Celle-ci concernait les dispositions nationales prévues sur les matériaux de construction de substitution et la protection des sols (« Mantelverordnung »). Ce règlement devait pour la première fois légiférer de façon uniforme au niveau national sur les exigences environnementales dans la valorisation de déchets minéraux dans les ouvrages techniques et les remblais. Il adapte en outre les réglementations sur la protection des sols à l'état présent des connaissances en la matière.

Sur la base d'un projet de travail du règlement, le BMUB a réalisé au premier semestre 2016 une simulation du règlement, accompagné par un

comité consultatif sur le projet composé de représentants d'associations économiques et environnementales, mais aussi du milieu scientifique ainsi que de la Fédération et des *Länder*. La simulation proprement dite a eu lieu sous forme d'une discussion structurée à laquelle participaient plus de 80 acteurs issus notamment des secteurs de la construction et du recyclage et des autorités compétentes. Sur quatre journées de simulation, l'aptitude pratique des réglementations en prévision et de leurs coûts de conformité a été mise au banc d'essai.

### **Instauration du règlement sur la passation de marchés publics au-dessous des valeurs seuils**

Pour beaucoup d'entreprises, l'État est un client important. Le gouvernement fédéral a fortement allégé la participation des pouvoirs publics à la procédure de passation de marchés publics.

En avril 2016, une vaste réforme globale de la passation de marchés publics dépassant les valeurs seuils européennes (en général 209 000 euros pour les services de livraison et du secteur tertiaire) est entrée en vigueur. Cette réforme prévoit de nombreuses simplifications, des clarifications et des dispositions souples. L'élément au cœur de la réforme est une numérisation à grande échelle des passations de marchés publics. L'introduction de ces passations électroniques de marchés publics permet de réduire et d'accélérer les procédures administratives. La passation de marchés au format papier est presque totalement superflue. Les frais d'impression et d'envoi disparaissent. Les entreprises économisent ainsi des coûts de conformité équivalents à plus de 1 milliard d'euros par an.

La vaste majorité de la passation de marchés publics en Allemagne est cependant en dessous des valeurs seuils. Les améliorations doivent donc également être appliquées au droit des marchés publics qui s'applique pour ces passations. Le ministère fédéral de l'Économie (BMWi) a pour cela, en collaboration avec les ministères fédéraux et les *Länder*, développé le nouveau règlement sur la passation de marchés publics au-dessous des valeurs seuils, dont l'entrée en vigueur pour la Fédération est prévue au printemps 2017. Les exceptions à la passation électronique de marchés publics ne sont ainsi prévues que dans des cas spécifiques, notamment pour les petites commandes. Ces simplifications soulagent les entreprises de plusieurs milliards d'euros par an.

### **La procédure législative électronique**

Le projet de procédure législative électronique du ministère fédéral de l'Intérieur (BMI) consiste à rendre la procédure législative au niveau fédéral totalement électronique et sans changement de média entre tous les organes constitutionnels et les institutions impliqués à l'horizon 2021.

Une étude détaillée du processus fondamental sous-jacent à la procédure législative au niveau fédéral est sur le point d'être clôturée. Pour le compte du BMI, toutes les unités d'organisation de premier plan au sein du gouvernement fédéral, du *Bundestag*, du *Bundesrat*, de la commission de médiation, du *NKR*, de la Présidence fédérale ainsi que du Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable ont été interrogées à ce sujet en 2015 et 2016. Les processus documentés servent à présent de base pour la numérisation à grande échelle de la procédure législative.

En 2017, il s'agit de faire avancer encore les travaux du projet de procédure législative électronique et de rendre publiques les premières démonstrations de futures applications informatiques. L'application « planification électronique » (<http://eZeitplanung.bmi.bund.de>) doit pouvoir servir de base de planification à un ministère fédéral pour une procédure législative envisagée. Cela vise également à sensibiliser les participants pour les phases et les délais nécessaires aux diverses étapes de procédure.

Dans le courant de l'année 2017, une démonstration développée début 2016 sur l'évaluation de l'impact sur le développement durable doit en outre être encore améliorée. Cela se fait sur la base des résultats de premiers tests actuellement en cours dans les ministères et menés par le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable.

Une étape supplémentaire vers une procédure législative électronique et homogène est le projet partiel de promulgation électronique. Les lois et règlements de la Fédération doivent à l'avenir être pour la plupart promulgués par voie électronique, de sorte que la promulgation en édition papier du Journal officiel fédéral puisse disparaître. Des travaux préliminaires du BMI et du ministère fédéral de la Justice et de la Protection des Consommateurs (BMJV) ont déjà démarré. Les modifications nécessaires de la Loi fondamentale et de la loi de promulgation et de publication doivent être mises en œuvre lors de la prochaine législature.



### Facture électronique

La facture électronique s'impose de plus en plus en Allemagne. Deux formats sont disponibles pour cela. Outre le format *ZUGFeRD* (*Zentraler User Guide des Forums elektronische Rechnung Deutschland*) développé à l'initiative du gouvernement fédéral, il existe également la « XRechnung » développée via le Conseil stratégique « Technologies de l'information ».

En 2016, l'Allemagne et la France se sont entendues sur un format commun de facture électronique, dont la base est le format *ZUGFeRD*. Cette nouvelle solution franco-allemande répondra également aux exigences de la norme européenne qui est encore en cours de développement. L'Allemagne développera et déploiera également en partenariat avec la France les futures extensions de cette facture, souhaitées notamment par le milieu économique.

Le format national baptisé « XRechnung » met lui aussi en œuvre au niveau national et de manière contraignante les exigences de la norme du Comité européen de normalisation (CEN) pour la facturation électronique. Ce format sera mis gratuitement à la disposition de tous les utilisateurs aussi bien dans les entreprises que dans l'administration, et offrira ainsi une solution ouverte et sans formalités administratives pour la mise en œuvre de la facturation électronique en Allemagne. Dans la mesure où le standard « XRechnung » est activement développé en particulier par les *Länder*, l'on peut s'attendre à ce qu'il soit diffusé à tous les niveaux administratifs sur l'ensemble du territoire. Le format « XRechnung » remplira toutes les normes techniques imposées par le droit européen qui prévoient notamment que la communication des factures soit possible en au moins deux niveaux de langue différents. « XRechnung » est prévu pour pouvoir fonctionner avec ces niveaux de langue et pourra également s'adapter aux évolutions à venir.

## Approvisionnement en ligne

Le processus d'approvisionnement en ligne comprend l'analyse des besoins, la passation des marchés publics et la fourniture des prestations.

Pour l'attribution des marchés, la première mesure prévue par les dispositions européennes en matière de marchés publics est déjà réalisée : tous les ministères fédéraux utilisent la plateforme de passation électronique de marchés publics de l'État fédéral pour la publication et la fourniture en ligne de dossiers d'appels d'offres. L'interface appelée « X Vergabe » garantit que chaque soumissionnaire a accès à différentes plateformes de passation électronique de marchés publics. Les avantages sont nombreux : davantage de soumissionnaires, davantage de concurrence et donc davantage d'économies, que ce soit pour les entreprises ou pour les pouvoirs publics.

En outre, le *Kaufhaus des Bundes* (le grand magasin de la Fédération pour ainsi dire) regroupe les marchandises et les prestations dans des contrats cadres qui remplacent les procédures de passation de marchés fastidieuses, et met en réseau les administrations et les entreprises. Les charges administratives sont réduites. L'idée est la suivante : si toutes les informations sont utilisées en continu comme « données de base » dans l'ensemble du processus, de bons résultats peuvent être facilement obtenus. C'est pourquoi les systèmes déjà existants (passation électronique et *Kaufhaus des Bundes*) sont regroupés au sein d'un portail d'approvisionnement électronique central et mis à disposition automatiquement via des interfaces. Depuis janvier 2017, ce portail fait office d'interface unique pour l'administration publique et les entreprises.

## e-financement

Les subventions publiques rendent possible le travail de nombreuses organisations et institutions. Une multitude de projets ne pourraient voir le jour sans ces aides. Mais pour obtenir ces aides financières de l'État, cela implique de la part des bénéficiaires de satisfaire à des obligations en matière de rapports, de pièces justificatives et de documentation.

Afin que les bénéficiaires de subventions publiques puissent être déchargés à l'avenir de formalités administratives, le ministère fédéral de l'Éducation

et de la Recherche (BMBF) a lancé le projet « e-Zuwendung » (e-financement). Ce dernier vise notamment à faciliter et à accélérer la communication entre les organismes de financement et les bénéficiaires dans le cadre du système d'information pour le financement de projets de l'État fédéral (profi/profiOnline). Les documents tels que notifications seront échangés à l'avenir uniquement par voie électronique, et donc rapidement et de façon sécurisée. Les formulaires pourront être consultés en ligne via un serveur de formulaires unique. La communication entre les bailleurs de fonds (pour éviter, par exemple, les doubles financements) sera facilitée. L'ensemble du processus de financement sera ainsi considérablement simplifié et accéléré.

## Gestion fédérale de l'information

Il arrive souvent en Allemagne que des services administratifs identiques soient fournis de différentes manières par les autorités compétentes. Cela concerne aussi bien les informations transmises aux citoyens que les formulaires utilisés et les processus administratifs internes. La Gestion fédérale de l'information (FIM) doit ici œuvrer à une plus grande cohérence, une meilleure information des citoyens et des procédures plus simples et plus efficaces.

Le but de la Gestion fédérale de l'information est d'uniformiser les informations importantes en matière de procédures administratives entre la Fédération, les *Länder* et les communes. Les étapes de traitement requises au sein des administrations compétentes doivent être décrites de manière uniforme sur la base de la méthode *FIM* et être fournies à tous les niveaux administratifs concernés sous forme de modules. Jusqu'au 31 décembre 2016, la *FIM* était un projet de pilotage dirigé par le Land de Saxe-Anhalt et le ministère fédéral de l'Intérieur (BMI) et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il s'agit d'une application du Conseil de planification informatique (IT-Planungsrat).

Les trois modules de la *FIM* sont portés par les *Länder* de Saxe-Anhalt (pilotage transversal et module Services), de Basse-Saxe (module Formulaire) et de Mecklembourg-Poméranie occidentale (module Processus).

# Portail commun de la Fédération et des *Länder* avec comptes utilisateur pour les citoyens et les entreprises

Concernant l'utilisation électronique de services administratifs, l'Allemagne a encore un retard considérable à rattraper. Cela est dû principalement à la structure fédérale. En 2016, l'État fédéral et les *Länder* se sont entendus sur un projet clé visant à largement faciliter à l'avenir la mise en place de l'administration électronique en Allemagne par la mutualisation des portails de la Fédération et des *Länder*.

Ce portail commun s'appuie sur un amendement de la Loi fondamentale initié par le conseil des ministres fédéraux en décembre 2016. L'enjeu est de conférer à l'État fédéral une compétence législative exclusive dans l'aménagement de l'accès aux services administratifs pour l'État fédéral et les *Länder* (y compris les communes). La coopération nécessaire entre l'État fédéral et les *Länder* est garantie par le droit d'approbation du *Bundesrat*. Cela permet d'uniformiser partout en Allemagne les applications, les normes et les exigences de sécurité des offres d'information et de services émanant d'administrations allemandes.

Ces cinq prochaines années, l'objectif est de proposer en ligne le plus possible de services administratifs de l'État fédéral, des *Länder* et des communes, afin que les citoyens ainsi que les entreprises puissent y avoir accès directement, en quelques clics. Les longues recherches sur Internet pour trouver le bon service doivent faire partie du passé. Tous les portails administratifs – au niveau des communes, des *Länder* ou de l'État fédéral – doivent donner accès aux services administratifs électroniques.

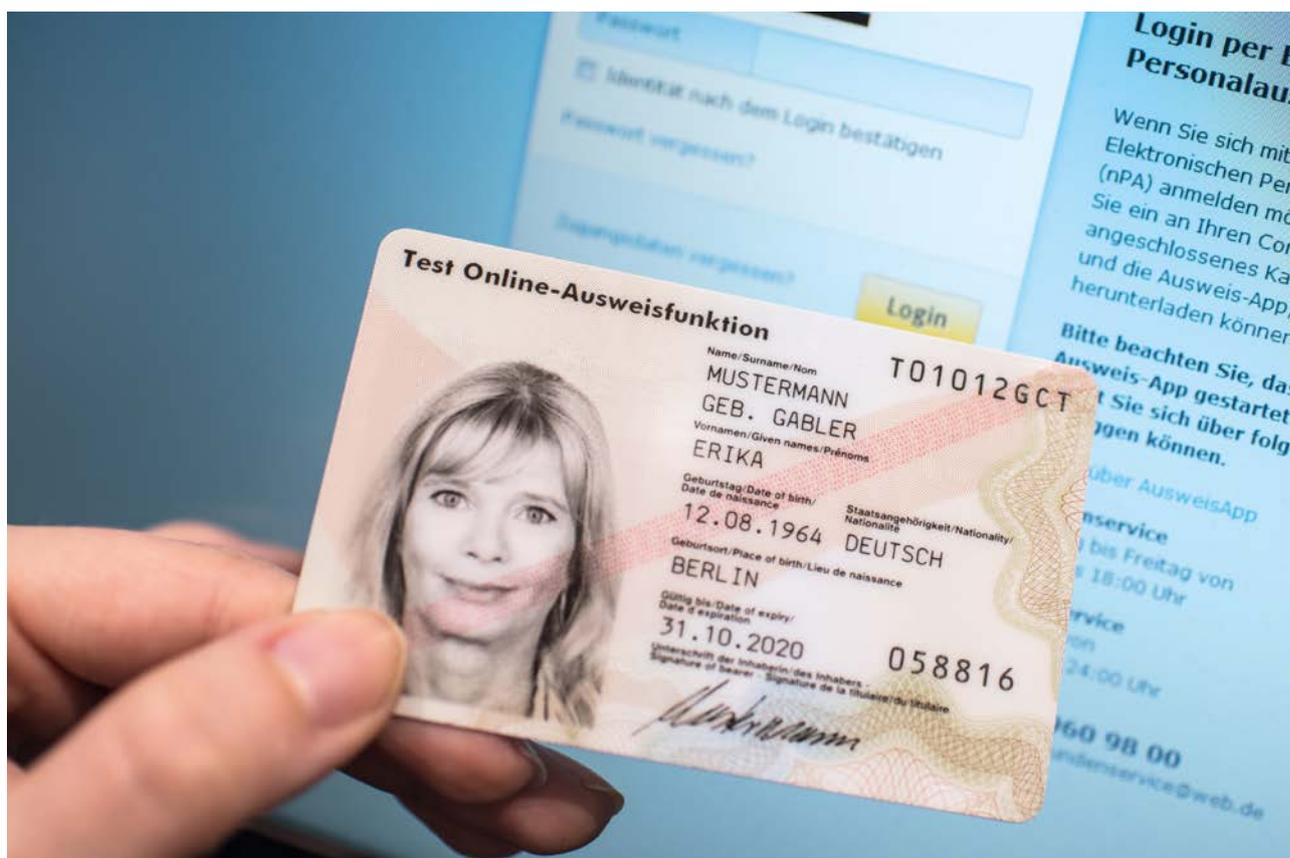
Pour ce faire, les portails de service des administrations de l'État fédéral, des *Länder* et des communes sont mutualisés en un portail commun et des comptes utilisateur donnant accès aux services administratifs électroniques sont créés pour les citoyens ainsi que pour les entreprises. En règle générale, pour se connecter à un compte de citoyen ou d'entreprise, il faut disposer d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Si des données particulièrement confidentielles doivent être transmises ou qu'une identification à l'aide de données déclaratives

publiques est requise, il est également possible de s'identifier avec la fonction d'identification en ligne de la carte d'identité ou du titre de séjour électronique. Par ailleurs, des conditions particulières peuvent s'appliquer dans le cas de procédures spécialisées.

Des informations personnelles comme l'adresse, la date de naissance ou autres peuvent être enregistrées dans le compte utilisateur et transférées en cas de besoin. Ainsi, les formulaires électroniques, par exemple, peuvent être remplis facilement et sans erreur, de manière automatique. Les comptes utilisateur aident également à mieux communiquer avec les administrations. Une boîte de réception permet en effet de consulter le statut d'une demande, de poser des questions ou encore, si souhaité, de recevoir plus rapidement les notifications émises par l'administration par voie électronique.

*« Les nouvelles réglementations ouvrent la voie à une administration en ligne moderne en Allemagne. L'administration allemande entre dans le XXI<sup>e</sup> siècle et devient numérique. À l'avenir, nous permettrons à toutes les utilisatrices et à tous les utilisateurs d'accéder confortablement, rapidement et sûrement à tous les services administratifs disponibles en ligne, et ce, à tous les niveaux de la Fédération. Cela constitue un grand pas vers l'administration moderne que les citoyens attendent de nous. »*

Le ministre fédéral de l'Intérieur Thomas de Maizière



Il est maintenant demandé, au niveau fédéral, de traiter les informations de base requises pour les lois fédérales conformément à la méthode *FIM* et de les fournir aux autres niveaux de la Fédération. Avec la deuxième loi sur l'allègement de la bureaucratie (BEG II, voir encadré, section B), adoptée le 3 août 2016 en conseil des ministres fédéral, le coup d'envoi de l'ancrage légal de la rédaction fédérale compétente a été donné.

#### **Déclarations numériques (contrôle et adaptation des normes)**

L'expérience montre que les procédures administratives électroniques sont d'autant plus souvent utilisées qu'elles sont conçues de façon simple. Les règles de procédure qui exigent la forme écrite pour le dépôt des déclarations s'opposent cependant bien souvent aux procédures électroniques conçues de la manière la plus simple qui soit. C'est pourquoi l'obligation de forme écrite est dorénavant supprimée pour une multitude de procédures.

Avec le projet « Digitale Erklärungen (Normen-screening) » (Déclarations numériques (contrôle et adaptation des normes)), le gouvernement fédéral

a reconsidéré des milliers d'obligations de forme écrite ancrées dans le droit administratif de la Fédération. Pour cela, il a fallu peser le pour et le contre, au cas par cas, pour savoir où l'exigence formelle de la signature manuscrite était nécessaire et où l'on pouvait s'en passer. Au final, 586 obligations de forme écrite ont été supprimées dans le droit administratif de la Fédération. Cela représente près de 20% de l'ensemble des obligations de forme écrite examinées. Dans ces cas, il sera possible à l'avenir d'utiliser des procédures électroniques plus conviviales, ouvertes aux citoyens ne disposant pas d'une nouvelle carte d'identité ou d'un De-Mail. En font par exemple partie la gestion des titres de formation ou les demandes d'admission à l'examen de maîtrise dans l'artisanat.

Afin de supprimer rapidement les obligations de forme écrite non nécessaires des lois et des règlements concernés, le conseil des ministres fédéral a adopté un projet de loi le 24 août 2016. Par ailleurs, le gouvernement fédéral veillera à l'avenir à ce que les exigences formelles non nécessaires s'opposant à l'utilisation de procédures électroniques simples à utiliser ne soient pas incorporées dans des projets de loi et de règlement.

## La carte d'identité électronique

La fonction d'identification en ligne de la carte d'identité et du titre de séjour électronique sera plus facile à utiliser et plus attrayante. Pour cela, le 9 décembre 2016, le gouvernement fédéral a lancé un projet de loi pour promouvoir la carte d'identité électronique.

Jusqu'ici, toutes les personnes devant récupérer leur carte d'identité ou leur titre de séjour doivent décider d'activer ou non la fonction d'identification en ligne. Beaucoup ignorent à ce stade-là s'ils auront besoin de cette fonction par la suite et décident donc de ne pas l'activer. Quiconque souhaite cependant utiliser la fonction ultérieurement doit alors se rendre dans le service compétent et payer une taxe de six euros. La nouvelle loi prévoit que les cartes d'identité et les titres de séjour électroniques seront délivrés avec une fonction d'identification en ligne. Le titulaire du titre aura tout loisir de décider d'utiliser ou non cette fonction, qui reste opérationnelle si besoin est, sans aucune démarche administrative supplémentaire, ni paiement d'une taxe.

Afin que la carte d'identité électronique soit simple d'utilisation, par exemple dans le cadre du compte utilisateur sur le portail commun, celle-ci doit être facilement lisible. Le ministère fédéral de l'Intérieur continue donc de développer le logiciel gratuit «AusweisApp 2» afin que la fonction d'identification en ligne puisse également être utilisée en mode mobile sur les smartphones ou les tablettes. Pour le système d'exploitation Android, il existe déjà une version mobile du logiciel. De plus en plus d'appareils compatibles *NFC* peuvent être utilisés avec la fonction *eID* si bien qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un lecteur de cartes supplémentaire.

Pour les entreprises et les administrations, il sera désormais plus simple d'utiliser l'identification en ligne. Pour pouvoir lire les données de la puce de la carte d'identité, un certificat public est actuellement requis. Cette procédure de demande de certificat est critiquée en particulier par les entreprises qui la jugent trop compliquée et trop fastidieuse. Le gouvernement fédéral a pris en compte cette critique et simplifié la procédure. Dorénavant, les entreprises et les administrations pourront recevoir le certificat plus rapidement et à moindre coût.

## Open Government et Open Data

Le gouvernement ouvert («Open Government») renvoie à l'idée d'une plus grande ouverture des données administratives et du gouvernement reposant sur les principes de transparence, de participation et de collaboration, et recourant pour cela en particulier aux technologies de l'information modernes. Les éléments clés de cette approche sont la participation active des citoyens, la divulgation des données administratives (Open Data) et une meilleure coopération au sein des administrations. Le gouvernement fédéral soutient la mise en œuvre du projet consacré à l'«Open Government» à l'échelon national et international.

En décembre 2016, l'Allemagne a rendu publique sa participation au Partenariat pour un gouvernement ouvert («PGO», en anglais Open Government Partnership ou «OGP»). L'OGP est une initiative internationale créée en 2011. Tous les deux ans, les 75 pays membres élaborent, en concertation avec la société civile, des plans d'actions nationaux rassemblant les engagements des gouvernements en faveur de l'Open Government, dont l'application est régulièrement évaluée. Le PGO renforce les projets de réforme définis dans les plans d'action grâce à l'échange d'expériences et la visibilité au niveau international. L'Allemagne a pour objectif de présenter son premier plan d'action dans le cadre du PGO en juin 2017.

Le 25 janvier 2017, le conseil des ministres fédéral a adopté le projet de loi Open Data. La loi oblige les services de l'administration fédérale directe à fournir, à l'avenir, les données brutes électroniques non traitées sous la forme de données ouvertes. Les règlements garantissent par ailleurs que seules les données pouvant être publiées seront fournies dans le respect évident de la protection des données et d'autres raisons fondées allant à l'encontre d'une publication.



## **E** Coopération avec les Länder et les communes

*Le gouvernement fédéral, les gouvernements des Länder et les fédérations communales ont coordonné, en 2016 également, leurs mesures sur la réduction des charges administratives et le mieux légiférer dans le cadre d'un groupe de travail mis en place auprès de la Chancellerie fédérale, et y ont échangé leurs expériences. Outre la préparation et l'exécution des programmes et projets correspondants du gouvernement fédéral figuraient au premier plan en particulier des modifications organisationnelles au sein des Länder, des études systématiques du droit existant et une meilleure coopération avec les ministères fédéraux dans la détermination des coûts de conformité de l'administration. Les réunions menées dans ce cadre ont également permis aux différentes parties de s'informer sur les évolutions actuelles au sein de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).*

### **Le NKR de Saxe**

Au début du mois de janvier 2016, le Conseil national de contrôle des normes de Saxe a entamé son travail. Cette instance indépendante soutient le gouvernement de l'État libre de Saxe dans la réduction des charges administratives et le mieux légiférer. Il est composé de six membres bénévoles. Les ministères du gouvernement de l'État libre de Saxe doivent à présent déterminer, lors de la présentation de projets de lois ou de règlements au gouvernement régional, les coûts et le temps qu'implique le respect d'une nouvelle disposition pour les citoyens, l'économie et l'administration publique, et les présenter de manière plus détaillée que jusqu'ici. Le Conseil national de contrôle des normes de Saxe est chargé d'examiner la présentation de ces coûts.



### Chambre de compensation pour les PME en Rhénanie du Nord-Westphalie

La chambre de compensation PME (Clearingstelle Mittelstand) en Rhénanie du Nord-Westphalie, créée dès 2013, est aujourd'hui un organe consultatif de première importance pour le gouvernement du Land et le parlement régional (Landtag) de Rhénanie du Nord-Westphalie : en 2016, elle a effectué neuf procédures de contrôle selon le règlement relatif à la loi sur la promotion des petites et moyennes entreprises (MFG) en Rhénanie du Nord-Westphalie, soit autant que pour les années 2014 et 2015 réunies. L'objectif de ces procédures de contrôle était d'identifier les charges pour les petites et moyennes entreprises et de trouver pour elles des réglementations plus favorables au niveau régional.

### Réduction du volume législatif en Bavière

La réduction du volume législatif du Land de Bavière, également lancée en 2013, vise à réduire et à éviter l'introduction de nouvelles dispositions légales. Tandis que le bulletin des lois et ordonnances du Land de Bavière comptait encore en 2006 1 087 pages, il n'en comptait plus que 444 en 2016.

### Numérisation et obligation de signature manuscrite

Dans de nombreux *Länder*, les gouvernements de Land ou d'État ainsi que les sénats travaillent à la réduction des formalités grâce à un renforcement de la numérisation de l'administration. C'est ainsi que le Schleswig-Holstein et le Bade-Wurtemberg souhaitent simplifier les réglementations qui contraignent jusqu'ici les demandeurs à signer à la main les formulaires et les demandes. De telles exigences compliquent souvent le processus de numérisation. Il est prévu, à l'avenir, que les procédures administratives et la communication avec l'administration puissent aussi se présenter sous forme de texte, via un simple échange d'e-mails par exemple.

### Déterminer ensemble la charge d'exécution

Dans le cadre d'une table ronde initiée par le NKR, les *Länder* et les associations communales ont adopté une procédure, en 2016, permettant de déterminer à l'avenir, de manière plus systématique, la charge d'exécution attendue issue du droit fédéral. En coopération avec les ministères fédéraux compétents, cette procédure sera testée en 2017 à l'aide d'un projet pilote. Au bout d'un an, les expériences glanées seront évaluées.

## **F** *Coopération internationale*

### *F.1 Union européenne*

*Un très grand nombre de réglementations en vigueur en Allemagne reposent sur des dispositions européennes. Le mieux légiférer et la réduction des charges administratives à l'échelon européen jouent donc un rôle clé dans le renforcement de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en Allemagne. Dans ce contexte, la thématique du mieux légiférer a donc fait l'objet, ces dernières années, d'une attention particulière au niveau européen, et ce, également du fait du fort engagement du premier vice-président de la Commission européenne compétent en la matière, Frans Timmermans.*

*Le 14 septembre 2016, la Commission a présenté un rapport complet sur les progrès accomplis pour améliorer la législation européenne. Pour ses travaux dans le domaine du mieux légiférer, la Commission s'est appuyée notamment sur le vaste paquet de mesures portant sur le mieux légiférer présenté par la Commission en mai 2015.*

#### **Nouvel accord interinstitutionnel**

Le 13 avril 2016, la Commission, le Conseil et le Parlement européens ont signé un nouvel accord interinstitutionnel sur le mieux légiférer, remplaçant l'accord existant de 2003. Cet accord prévoit à l'avenir d'associer pleinement le Conseil à la préparation du programme de travail annuel de la Commission. En cas de modifications substantielles, le Conseil devra désormais procéder à des analyses d'impact de son côté. Des experts nationaux seront associés de manière systématique et contraignante à la législation déléguée.

#### **Le comité d'examen de la réglementation**

Depuis 2015, les analyses d'impact de la Commission sont examinées par le comité d'examen de la réglementation (en anglais *Regulatory Scrutiny Board*). À la différence de l'ancien comité chargé des analyses d'impact, le nouvel organisme émet également des avis sur la qualité des évaluations des réglementations déjà existantes. En plus de fonctionnaires de la Commission, il sera également

composé à l'avenir de trois experts indépendants. Au troisième trimestre 2016, deux de ces experts externes ont entamé leurs travaux. Le troisième a été désigné début 2017. En 2016, le comité a rendu un avis sur 60 analyses d'impact.

#### **La procédure ex ante de l'Union européenne**

Depuis début 2016, le gouvernement fédéral applique la procédure perfectionnée ex ante en vigueur dans l'Union européenne. Cette procédure a pour but de présenter, en toute transparence, les coûts que de nouvelles lois européennes entraînent pour les citoyens mais aussi pour l'économie et l'administration. Pour ce faire, les ministères s'en réfèrent systématiquement aux feuilles de route (en anglais *Roadmaps*) et aux analyses d'impact initiales des projets de réglementation (en anglais *Inception Impact Assessments*) ainsi qu'à la plausibilité des évaluations coûts-bénéfices des analyses d'impact des propositions de loi de la Commission. Si, à l'issue des analyses d'impact, la Commission s'attend à des coûts de conformité très élevés (plus de 35 millions d'euros par an dans toute l'UE), le gouvernement fédéral évalue de manière autonome les coûts de conformité escomptés pour l'Allemagne. À Bruxelles, le gouvernement fédéral se sert des informations émanant de la procédure ex ante lorsqu'il s'agit de débattre et de négocier un projet de réglementation.

#### **Dispositif de veille dédié aux PME pour les projets européens**

Afin de permettre aux PME de participer encore plus aux projets importants de l'Union européenne, le gouvernement fédéral actualise en continu son dispositif de veille dédié aux PME pour les projets européens. Les petites et moyennes entreprises peuvent ainsi s'informer, en temps utile, de projets européens pertinents et faire valoir leurs intérêts lors des procédures de consultation en cours.



### Simplification du droit européen existant et réduction des charges administratives : programme et plateforme *REFIT*

Depuis 2012, l'UE a mis en place le programme pour une réglementation affûtée et performante, baptisé « REFIT » (Regulatory Fitness and Performance Programme). Ce programme vise à simplifier le droit européen existant et à réduire les coûts. Selon le gouvernement fédéral, c'est une réussite mais il convient de continuer de le perfectionner. Le 26 mai 2016, le Conseil « Compétitivité » a donc appelé une nouvelle fois à développer et à mettre en œuvre des objectifs concrets en vue de réduire les charges administratives. Ces objectifs de réduction doivent porter en particulier sur des domaines pertinents pour les PME. Il s'agit de protéger à un haut niveau les consommateurs, la santé, l'environnement et les travailleurs, et de sauvegarder les normes de protection existantes.

En 2016, la plateforme créée dans le cadre du programme REFIT, sous la présidence du premier vice-président de la Commission, Frans Timmermans, a entamé ses travaux. Celle-ci se compose de deux groupes : le groupe de réflexion des États membres, composé d'un représentant de

chaque pays de l'UE et le groupe de réflexion des parties intéressées, composé de 20 membres, dont 18 représentants de la société civile, des entreprises et des partenaires sociaux ainsi qu'un représentant du Comité des régions et un représentant du Comité économique et social européen. Dans le groupe des États membres, le gouvernement fédéral est représenté par le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (BMWi) et participe activement au travail mené par la plateforme REFIT.

L'objectif prioritaire de la plateforme REFIT est d'évaluer les propositions de simplification transmises par le public via l'outil en ligne « Aidez-nous à réduire les formalités – Donnez votre avis » (en anglais « Lighten the Load – Have your say »). Plus de 400 propositions ont été envoyées jusqu'ici sur la plateforme REFIT. Sur la base de ces propositions, la plateforme a transmis, en 2016, 22 recommandations à la Commission en vue de simplifier la législation européenne. Dans son programme de travail 2017, la Commission a fait siennes 21 de ces propositions. Le gouvernement fédéral est intervenu pour que, outre la plateforme REFIT, le Conseil soit lui aussi impliqué dans le contrôle de la mise en œuvre de ces propositions.



## F.2 OCDE

En 2016, l'OCDE s'est également employée à soutenir et faire valoir, le plus largement possible, les recommandations et les principes d'une bonne réglementation. Le gouvernement fédéral encourage cette approche et travaille dans ce sens.

De concert avec 50 organisations internationales, le Comité de la politique de la réglementation de l'OCDE a débattu sur la manière dont ces organisations ainsi que leurs partenaires pouvaient mettre en pratique les recommandations 2012 de l'OCDE sur la politique de réglementation et la gouvernance. Parmi les participants à la troisième réunion figuraient en 2016 l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de nombreuses institutions et programmes des Nations Unies (ONU) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO). En plus d'un rapport complet, l'OCDE a publié cinq études pilotes. La préparation et l'application de la réglementation correspondante ont été examinées à travers des projets pilotes menés de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Organisation internationale de la métrologie légale (OIML), l'Organisation

mondiale de la santé (OMS) et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU).

Les Comités de la politique commerciale et de la politique de réglementation de l'OCDE se sont par ailleurs penchés sur la question de savoir comment les exigences de qualité en matière de législation nationale et de réglementation internationale pouvaient être garanties y compris dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux.

Au-delà de la coopération au sein de l'UE et des comités de l'OCDE, l'on continue d'observer à l'échelle internationale un grand intérêt de la part d'autres pays à un échange d'expériences avec le gouvernement fédéral sur la thématique de la politique de réglementation. En 2016, le gouvernement fédéral a reçu des délégations du Royaume-Uni, de France, du Japon, d'Israël, du Maroc, de Tunisie, de Thaïlande et de République du Bélarus. Un échange d'expériences bilatéral a également eu lieu avec la Slovaquie, la Finlande, l'Australie et les États fédéraux australiens de Nouvelle-Galles du Sud et d'Australie occidentale. Le Sénat de la République française, le Conseil d'État et la Cour des Comptes ont en outre invité des experts du gouvernement fédéral à des auditions et des réunions portant sur la politique de réglementation.

Figure 5 : 12 recommandations de l'OCDE sur la politique de la réglementation :



## Liens utiles sur la coopération internationale



[http://ec.europa.eu/info/files/better-regulation-delivering-better-results-stronger-union\\_en](http://ec.europa.eu/info/files/better-regulation-delivering-better-results-stronger-union_en)



[http://ec.europa.eu/smart-regulation/evaluation/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/smart-regulation/evaluation/index_en.htm)



[http://ec.europa.eu/smart-regulation/index\\_de.htm](http://ec.europa.eu/smart-regulation/index_de.htm)



[https://ec.europa.eu/info/law/law-making-process/overview-law-making-process/evaluating-and-improving-existing-laws/reducing-0\\_de](https://ec.europa.eu/info/law/law-making-process/overview-law-making-process/evaluating-and-improving-existing-laws/reducing-0_de)



<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/de/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2016:123:FULL&from=DE>



[http://ec.europa.eu/smart-regulation/refit/index\\_de.htm](http://ec.europa.eu/smart-regulation/refit/index_de.htm)



[http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/toc\\_tool\\_en.htm](http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/toc_tool_en.htm)



[http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/toc\\_guide\\_en.htm](http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/toc_guide_en.htm)



[http://ec.europa.eu/smart-regulation/roadmaps/index\\_de.htm](http://ec.europa.eu/smart-regulation/roadmaps/index_de.htm)



[https://ec.europa.eu/info/files/regulatory-scrutiny-board-annual-report-2016\\_en](https://ec.europa.eu/info/files/regulatory-scrutiny-board-annual-report-2016_en)



<http://www.bmwi.de/DE/Themen/europa,did=386730.html>



<http://www.eu-mittelstandsmonitor.de>



[http://ec.europa.eu/smart-regulation/impact/iab/iab\\_de.htm](http://ec.europa.eu/smart-regulation/impact/iab/iab_de.htm)



## 2<sup>e</sup> partie

# Rapport au *Bundestag* selon l'article 7 de la loi sur l'instauration d'un Conseil national de contrôle des normes (NKRG)

## **G** *Détermination et représentation des coûts de conformité*

### *G.1 A Généralités*

Conformément à l'article 7 de la loi sur l'instauration d'un Conseil national de contrôle des normes (NKRG), le gouvernement fédéral fait chaque année rapport au *Bundestag* de l'évolution dans les domaines de la réduction des charges administratives et du mieux légiférer. Ce rapport rend compte

- des expériences acquises avec la méthodologie de la détermination des coûts de conformité
- de l'évolution des coûts de conformité des différents ministères.

Il est effectué sur la base de la représentation des coûts de conformité dans l'exposé des motifs des projets réglementaires adoptés par le gouvernement fédéral en 2016.

Les explications relatives à la méthode et les résultats de la révision des coûts de conformité sont présentés dans la section G.2 et celles portant sur l'évolution des coûts de conformité se trouvent dans la section G.3. La modification de l'indice des charges administratives est représentée dans la sous-section G.3.3.

L'évolution des coûts de conformité dans le domaine de responsabilité des ministères est représentée dans les tableaux en annexes (annexes 1 à 3).

## G.2 Méthode et bilan

### Expérience acquise avec la méthode de détermination des coûts de conformités

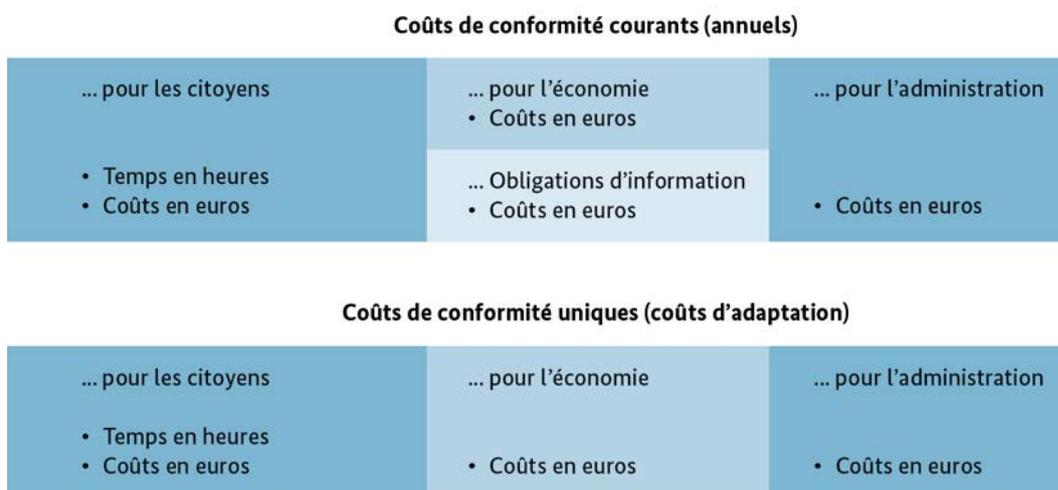
Les ministères fédéraux déterminent les coûts de conformité selon la méthodologie du *Leitfaden zur Ermittlung und Darstellung des Erfüllungsaufwands für Regelungsvorhaben der Bundesregierung* (Guide pour la détermination et la représentation des coûts de conformité liés aux projets réglementaires du gouvernement fédéral), introduite en 2011. L'objectif est de fournir aux décideurs la plus grande transpa-

rence et une idée des coûts de conformité attendus d'une réglementation pour les citoyens, les entreprises et l'administration.

À la clôture de l'année 2016 (année sous revue), l'on dispose de cinq années d'expérience acquise avec la détermination des coûts de conformité selon la méthodologie du guide. Selon le gouvernement fédéral, cette méthode a fait ses preuves au cours de l'année sous revue.

Les coûts de conformité de nouveaux projets réglementaires sont estimés séparément pour les différents destinataires des normes, à savoir les citoyens, l'économie et l'administration, par le ministère compétent, dans le cadre de la «procédure ex ante», et sont indiqués dans le détail sur la page de garde et dans l'exposé des motifs du projet réglementaire. Dans le cas de l'économie, les charges administratives liées aux obligations d'information font également partie des coûts de conformité et sont indiqués séparément. En outre, la méthode fait la distinction entre les coûts courants et les coûts uniques. Les coûts de conformité sont divisés en neuf catégories au total qui, en raison de leur diversité, ne peuvent pas être combinées.

Figure 6 : Catégorie des coûts de conformité



### Expérience acquise avec la procédure ex ante

Grâce aux estimations ex ante, les différents ministères obtiennent des informations en temps voulu sur les coûts liés à une nouvelle réglementation ou à une réglementation amendée. Cela a débouché, pour différents projets réglementaires, sur des modifications dès le début. Résultat : ces derniers se sont avérés, en règle générale, moins lourds en termes de charges. Ainsi, dans le cas de la réforme du « Mutterschutzgesetz » (loi allemande relative à la protection de la mère), par exemple, menée par le ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse (BMFSFJ), le projet réglementaire initial a été modifié à plusieurs reprises sur la base de scénarios de modifications estimés afin de parvenir à une variante réglementaire moins coûteuse.

Pour la détermination et la représentation des coûts de conformité attendus de nouveaux projets de loi, les ministères fédéraux peuvent bénéficier d'un soutien auprès de l'Office fédéral de la statistique (StBA). Les statisticiens sont souvent sollicités par les différents ministères. Ainsi, en 2016, 86 demandes de soutien pour des estimations ex ante ont été soumises à l'Office fédéral de la statistique, chiffre record depuis l'introduction de la procédure en

#### Qu'est-ce qu'ERBEX ?

*ERBEX* est une aide électronique à la détermination et à la représentation des coûts de conformité en rapport avec les projets de loi. Le programme se base sur MS Excel. C'est un outil de calcul standardisé et structuré, restant cependant flexible, et destiné aux citoyens, à l'économie et à l'administration en tant que destinataires des normes. Par ailleurs, l'utilisateur est accompagné pas à pas dans le processus d'estimation ex ante à l'aide d'une multitude de fonctions et d'explications. Les résultats peuvent être exportés sous la forme de tableaux standardisés et être insérés dans le projet de loi.

Respectant des normes méthodiques et formelles, *ERBEX* permet de contribuer à une analyse de l'impact de la réglementation uniforme et de haute qualité dans le cadre du processus législatif du gouvernement fédéral. *ERBEX* est disponible sous « Téléchargements » sur le site de la base de données *WebSKM* ([www.destatis.de/webskm](http://www.destatis.de/webskm)).

2011. Cela représente un bon tiers de tous les projets réglementaires du gouvernement fédéral avec estimations des coûts de conformité. Pratiquement tous les ministères utilisent cette offre de services. En 2016, l'Office fédéral de la statistique a soutenu les ministères y compris dans la réalisation de certaines estimations ex ante relatives à des projets réglementaires particulièrement importants sur le plan politique et social, dont des estimations portant sur le règlement sur les drones du ministère des Transports et des Infrastructures numériques (BMVI) ainsi que sur la loi pour la promotion de la transparence des structures tarifaires du *BMFSFJ*.

En termes de coûts de conformité, le plus gros impact financier pour l'économie – outre l'estimation distincte du règlement sur l'ajustement du salaire minimum (MiloV) s'accompagnant d'une charge supplémentaire d'un milliard d'euros – découle de l'estimation ex ante faite par le ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire sur le « Deuxième règlement pour le développement de la surveillance de la législation en matière de déchets » résultant en une réduction des charges de l'ordre de 502 millions d'euros par an.

Indépendamment de qui se charge de déterminer les coûts de conformité et dans quelle mesure, les coûts correspondants représentés dans le projet de loi sont saisis dans la base de données *WebSKM* de l'Office fédéral de la statistique.

### Révision des coûts de conformité

En principe deux ans après l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation, l'Office fédéral de la statistique procède à une révision des coûts de conformité réellement engendrés. Les révisions permettent de valider a posteriori les coûts de conformité estimés ex ante et d'apporter ainsi une contribution précieuse à l'assurance qualité de l'analyse de l'impact de la réglementation.

En 2016, l'Office fédéral de la statistique a révisé les coûts de conformité de près de 80 projets réglementaires. L'on constate souvent des différences notables entre les valeurs estimées et les valeurs réelles, pouvant se jouer à une disposition près. Cela est le cas par exemple pour la loi sur le blanchiment d'argent. Des différences au niveau des dispositions mesurées comprises dans la plage des « plus ou



moins 50 pour cent de la valeur initialement estimée» sont constatées dans quasiment une révision sur deux.

Ces résultats soulignent l'importance des révisions en tant qu'outil de contrôle de la qualité des études d'impact réglementaire. Par ailleurs, es résultats des révisions permettent d'avoir une meilleure base de calcul pour la réalisation des futures estimations ex ante des coûts de conformité liés à de nouveaux projets réglementaires.

Concernant les obligations d'information de la part de l'économie, les différences entre les estimations ex ante et les révisions ex post se répercutent directement sur l'indice des charges administratives calculé par l'Office fédéral de la statistique pour les entreprises. Les résultats des révisions ont fait augmenter la valeur de cet indice de près de 0,8 point au total depuis son introduction en janvier 2012. Certains allègements prévus n'ont pas été confirmés par les révisions. Dans quelques cas, une estimation ex ante n'a pas pu être possible par manque de données solides si bien que les coûts de conformité n'ont pu être déterminés que sur la base des révisions.

C'est le cas par exemple pour les obligations en matière d'enregistrement prévues par le règlement

sur le courtage de placements financiers (FinVermV). Une estimation ex ante de ces dispositions n'a pas été faite ; la mesure de validation a fait ressortir des charges administratives annuelles d'un montant de 186 millions d'euros.

## G.3 Évolution des coûts de conformité

### G.3.1 Évolution globale

Pour 2016 (période sous revue), l'Office fédéral de la statistique a saisi dans la base de données 303 projets réglementaires adoptés par le gouvernement fédéral. 96 d'entre eux n'ont aucun impact sur les coûts de conformité. 207 projets réglementaires modifient les coûts de conformité en raison de 1 949 dispositions individuelles. En 2016, le gouvernement fédéral a donc adopté près de 12 % de projets supplémentaires par rapport à 2015. Le nombre des dispositions individuelles régies dans ces projets a augmenté de 46 % en comparaison avec l'année précédente (2015 : 1 331).

Pour 121 projets réglementaires ayant un impact sur les coûts de conformité, les ministères fédéraux ont entièrement déterminé les coûts de conformité.

Des informations quantifiées exhaustives sont ainsi disponibles pour près de 60% des projets impactant les coûts de conformité, soit une hausse de près de 6% (2015: 13%). En ce qui concerne 61 projets, les ministères compétents n'ont pas pu établir les coûts de conformité pour toutes les dispositions, et pour 25 autres projets, les modifications attendues au terme d'une première estimation ont été jugées négligeables. Une détermination concrète des montants a été ici estimée superflue par les ministères en concertation avec le NKR. Les raisons en sont documentées dans les projets de lois.

Près de la moitié des dispositions de 2016 concernent l'économie, 43% l'administration et seulement 8% les citoyens.

Pour l'essentiel, cette structure est restée inchangée par rapport à 2015. Seule l'économie en tant que destinataire des normes a été concernée par une modification : la proportion d'obligations d'information a de nouveau augmenté. Alors que, l'année précédente, moins de la moitié des dispositions recensées avaient engendré des charges administratives au sens strict, cette proportion dépassait de nouveau les 70% en 2016.

Figure 7 : Nombre de projets réglementaires adoptés en 2016 ayant un impact sur les coûts de conformité

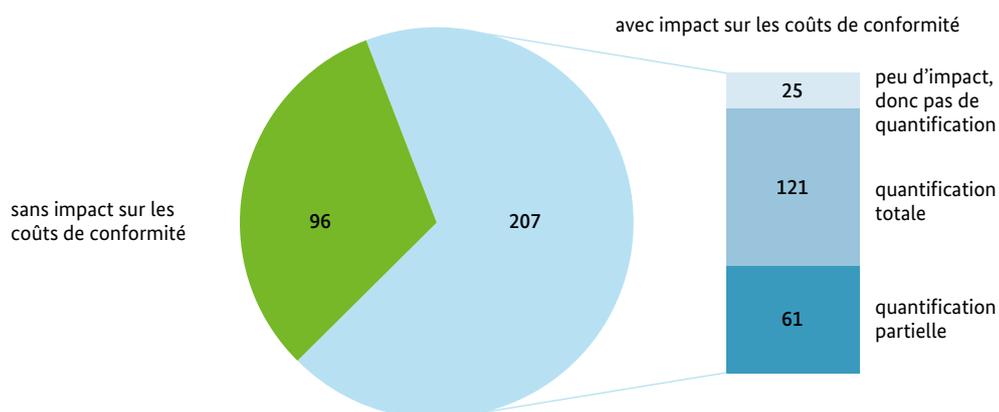
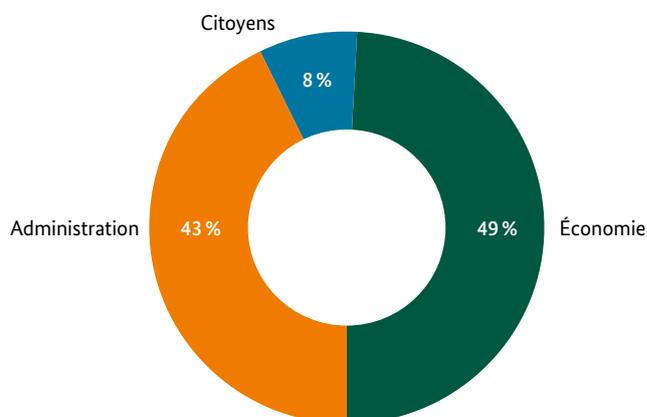


Figure 8 : Part des destinataires des normes dans les dispositions





### G.3.2 Évolution des coûts de conformité selon les catégories de destinataires des normes

#### Coûts de conformité pour l'économie

105 projets réglementaires de 2016 ont un impact sur les coûts de conformité courants pour l'économie.

- 32 projets réglementaires ont réduit les coûts de conformité de 919 millions d'euros par an.
- 72 projets réglementaires ont fait augmenter les coûts de conformité de 596 millions par an.
- La mise en œuvre de la décision de la Commission sur le salaire minimum a entraîné une hausse des charges pour l'employeur concernant le paiement des traitements et salaires de près d'un milliard d'euros par an (voir figure 9).

Sans l'effet spécial dû au règlement relatif à l'ajustement du salaire minimum, découlant d'une décision des partenaires sociaux, les coûts de conformité annuels pour l'économie ont reculé en 2016 de 323 millions d'euros (voir annexe 4).

Les modifications s'appuient pour l'essentiel sur les réglementations suivantes :

L'allègement majeur pour l'économie émane du deuxième règlement relatif au développement de la surveillance de la législation en matière de déchets. En combinaison avec une modification de la loi sur

#### Effet spécial : ajustement du salaire minimum

L'ajustement du salaire minimum découle d'une décision des partenaires sociaux au sein de la Commission sur le salaire minimum. En juin 2016, celle-ci avait décidé à l'unanimité de faire passer, à partir de janvier 2017, le salaire minimum de 8,50 euros à 8,84 euros de l'heure. La hausse des salaires des travailleurs qui recevaient jusqu'ici un salaire inférieur au salaire minimum revalorisé entraîne une charge supplémentaire annuelle estimée à un milliard d'euros pour les employeurs.

Pour leur mise en œuvre, les décisions d'ajustement de la Commission sur le salaire minimum nécessitent un règlement. Le gouvernement fédéral n'a aucune marge de manœuvre dans ce cas. Il n'a d'autre choix que d'intégrer la décision de la Commission telle quelle dans le règlement. Les coûts qui en découlent sont donc indiqués séparément.

l'économie circulaire, les réglementations pour la désignation de responsables des déchets ont été concrétisées, si bien que les fabricants et distributeurs ne se voient plus imposer l'obligation générale de désigner des responsables en matière de déchets selon le décret sur les emballages, la loi sur les appareils électriques et électroniques et la loi sur les batteries.

La deuxième loi sur l'allègement de la bureaucratie réduit les coûts de conformité courants pour les entreprises de près de 135 millions d'euros (voir page 12).

La loi relative à la protection contre les manipulations d'enregistrements de base électroniques garantit la manipulation en toute sécurité d'enregistrements électroniques de transactions commerciales par le biais de systèmes d'encaissement et de caisses enregistreuses électroniques. Cette loi contribue de façon notable à lutter contre la fraude fiscale. D'après des calculs, les coûts annuels de maintenance et d'exploitation des systèmes d'encaissement électroniques inviolables sont de 50 euros par cas, ce qui, rapporté à l'ensemble de l'économie, représente près de 106 millions d'euros.

Figure 9 : Coûts de conformité pour l'économie

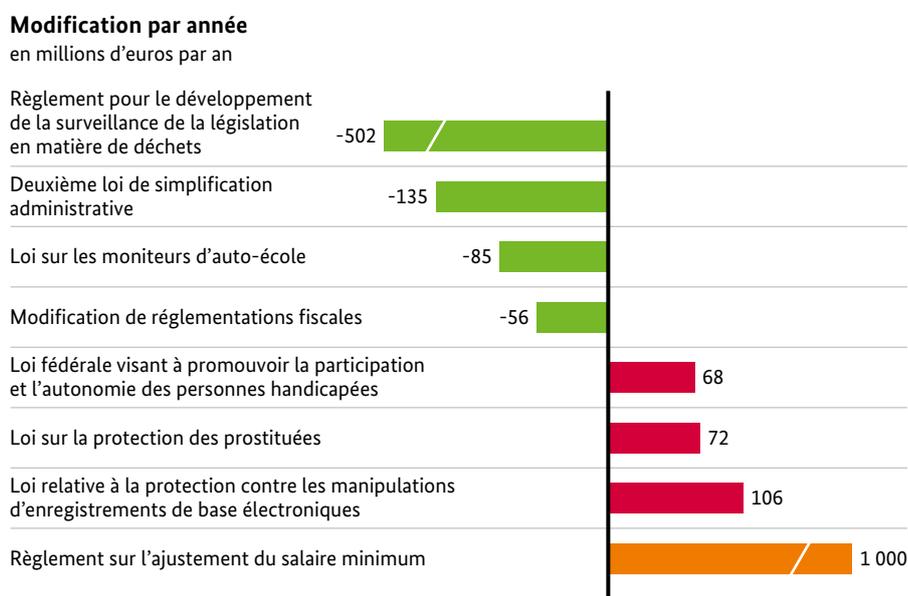
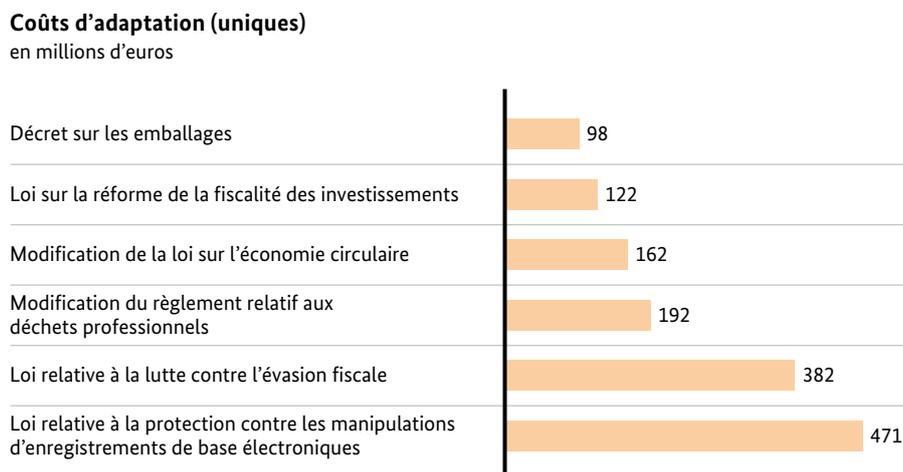


Figure 10 : Coûts de conformité pour l'économie (coûts d'adaptation uniques)



**Coûts de mis en conformité avec la législation pour les citoyens**

Les citoyens sont impactés lorsque des réglementations sont modifiées ou que de nouvelles sont créées. En 2016, 38 projets réglementaires ont réduit les coûts de conformité courants pour les citoyens d'environ 2,1 millions d'heures et de 6 millions d'euros par an. Ainsi, la charge horaire pour les citoyens en 2016 – comme cela était déjà le cas de 2012 à 2014 – a pu être réduite (voir annexes 6 et 7).

La modification des coûts de conformité courants pour les citoyens résulte pour l'essentiel des projets réglementaires suivants :

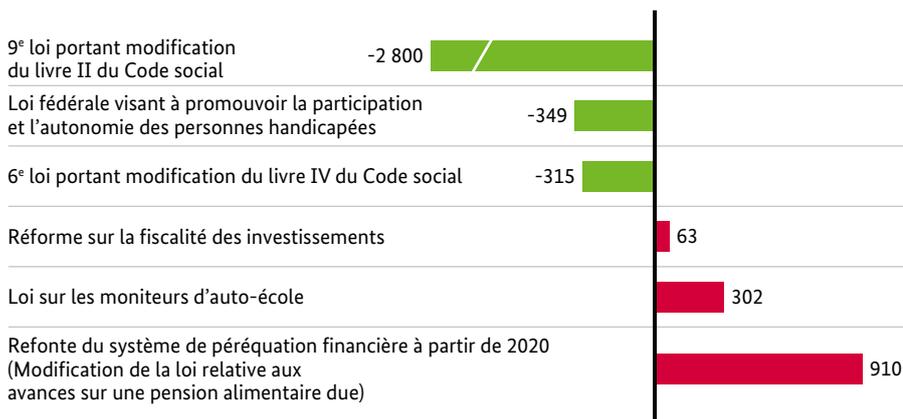
Le plus grand allègement pour les citoyens vient de la neuvième loi portant modification du livre II du Code social (SGB II). Ce projet réduit les coûts de conformité annuels de près de 2,8 millions d'heures et de 5 millions d'euros de coût de matériel. La réduction résulte principalement de la prolongation de la période d'octroi de l'allocation chômage longue durée de 6 à 12 mois. Cela permet de supprimer à l'avenir environ 2,5 millions de demandes de prolongations, ce qui représente un allègement d'environ une heure par cas. Des allègements résultent également du fait qu'il n'est plus nécessaire d'attester les périodes d'incapacité de travailler d'enfants d'âge scolaire. Cela représente ainsi un gain de temps de près d'une heure dans les 400 000 cas répertoriés chaque année.



Des coûts de conformité uniques sont générés pour les citoyens notamment en raison de la loi sur les ouvrages de protection contre les inondations (Hochwasserschutzgesetz II). Selon cette loi, les installations de consommateurs au fuel exploitées dans des zones inondables ou autres zones à risques devront être équipées en conséquence dans les 5 à 15 ans à venir pour résister aux inondations. Les coûts pour les quelque 355 000 installations concernées devraient être de l'ordre de 1,1 milliard d'euros. Grâce à l'interdiction de construction d'installations de consommateurs au fuel et à l'obligation d'équipement des installations existantes, les dommages attendus en cas d'inondations peuvent être réduits d'environ 8 milliards d'euros.

**Figure 11 : Coûts de conformité pour les citoyens (modification du temps passé)**

**Modification du temps passé par an**  
en milliers d'heures par an



## Coûts de mis en conformité avec la législation pour l'administration

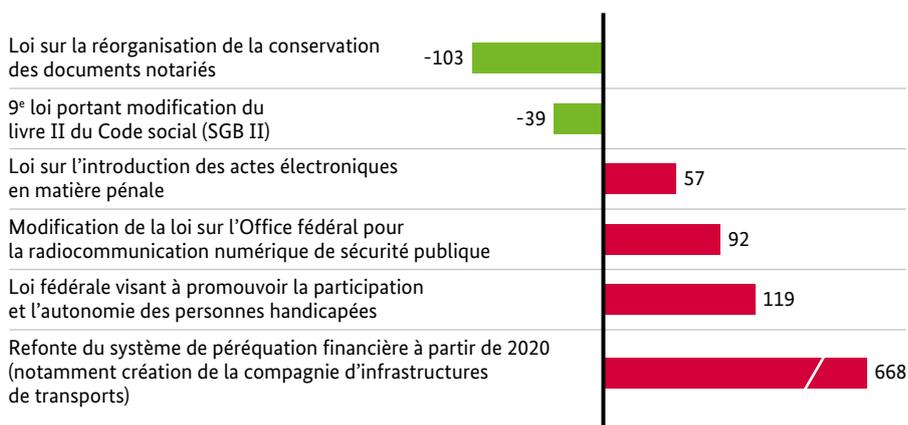
125 projets réglementaires de l'année 2016 ont des répercussions sur les coûts de conformité courants de l'administration. Par rapport à la moyenne des dernières années, la hausse s'élève à près de deux tiers. Tandis que 24 projets font diminuer les coûts de conformité, 101 autres contribuent à leur

augmentation. Au total, les coûts de conformité pour l'administration ont augmenté de 966 millions d'euros par an. Ce solde représente la plus forte progression de ces dernières années (cf. annexe 8).

Projets ayant les plus importantes répercussions sur les coûts de conformité courants pour l'administration :

Figure 12 : Coûts de conformité pour l'administration

### Modification des coûts de conformité courants par année en millions d'euros par an



L'augmentation des coûts de conformité courants pour l'administration est due pour les deux tiers à la loi sur la restructuration du système fédéral de péréquation financière à partir de 2020 ainsi qu'à la modification de dispositions de droit budgétaire.

Les coûts de conformité courants ont pour principale cause le projet de création d'une compagnie d'infrastructures d'autoroutes et de grandes routes fédérales, dont la Fédération assurera le fonctionnement dès 2021. Les dépenses courantes y afférentes atteignent quelque 632 millions d'euros annuels. Par ailleurs, la dissolution des divisions administratives relevant jusqu'alors de la compétence des *Länder* allège considérablement les charges pour l'administration au niveau des *Länder*. Il n'a

toutefois pas encore été procédé à une estimation de l'ampleur de cet allègement. La loi vise également à créer des conditions légales pour la mutualisation prévue des portails de la Fédération et à réduire ainsi les coûts de conformité pour l'administration par un meilleur accès en ligne aux services administratifs. Les allègements en découlant ne sont cependant pas encore quantifiés. Les ministères concernés et le Conseil national de contrôle des normes (NKR) se sont donc entendus pour compléter les données concernant les coûts de conformité.

88 projets réglementaires de l'année 2016 débouchent pour l'administration sur des coûts de conformité uniques avoisinant 1,1 milliard d'euros (cf. annexe 9).

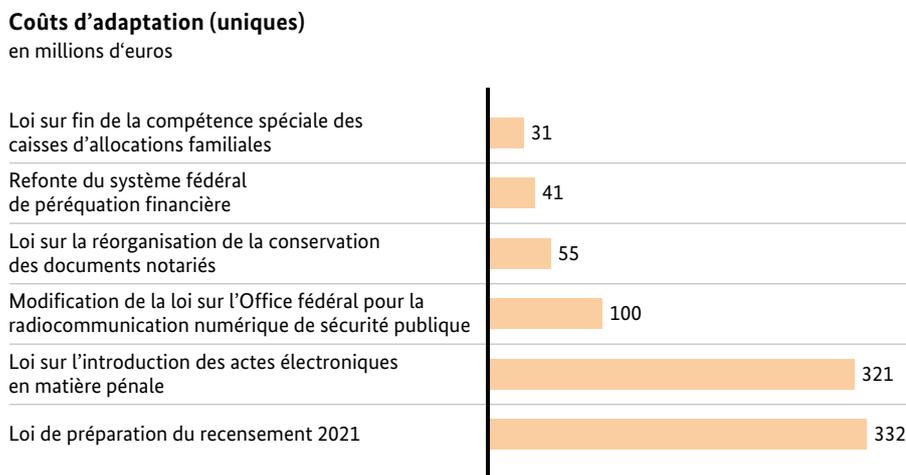
La loi de préparation du recensement 2021 crée les conditions juridiques à la préparation du recensement sur registres prévu pour 2021. Elle engendre, pour l'Office fédéral de la statistique et les offices de statistique des *Länder*, des coûts uniques de personnel et de matériel de 332 millions d'euros sur une période de trois ans.

L'instauration de la gestion électronique des dossiers en matière pénale concerne au tout premier chef les juridictions pénales et les parquets ainsi que les autres services judiciaires (police de la Fédération et

des *Länder*, douanes, enquêtes fiscales) et est liée à un besoin total d'investissement de quelque 321 millions d'euros. Ce calcul de coûts ne prend toutefois pas en compte les économies potentielles liées à l'introduction de la justice électronique et de la gestion électronique des dossiers, qui seraient à rapporter aux dépenses d'investissement déterminées.

Les projets réglementaires suivants engendrent les principaux coûts d'adaptation :

Figure 13 : Coûts de conformité pour l'administration (coûts d'adaptation uniques)



### G.3.3 Évolution de l'indice des charges administratives

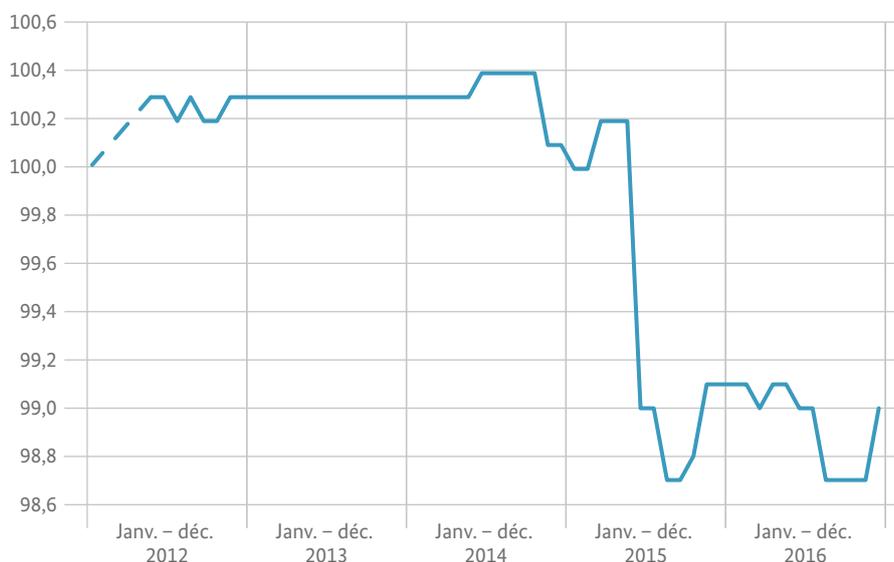
Le gouvernement fédéral souhaite sauvegarder les fruits de ses efforts de réduction des charges administratives supportées par l'économie. À cet effet, le conseil des ministres fédéral a décidé, dans le cadre du programme de travail Mieux légiférer 2012, de représenter les modifications des charges administratives supportées par l'économie au moyen d'un indice des charges administratives. Cet indice montre quelle incidence les obligations d'information ont sur les charges supportées par les entreprises en Allemagne.

Il part des charges administratives supportées par l'économie à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (indice = 100). La valeur de cet indice évolue en fonction des décisions du gouvernement fédéral qui ont un impact sur les charges administratives supportées par l'économie. Les résultats de révisions (voir G.2) influencent aussi l'indice des charges administratives. Les valeurs actuelles de l'indice des charges administratives sont publiées trimestriellement sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique ([www.destatis.de](http://www.destatis.de)).

Figure 14 : Indice des charges administratives 2012 à 2016

**Indice des charges administratives 2012 à 2016**

Janvier 2012 = 100



Source : Office fédéral de la statistique

En 2016 (année sous revue), l'indice des charges administratives a reculé à 99,0. Cette amélioration est due à 26 projets réglementaires au total qui, ensemble, réduisent les charges administratives supportées par l'économie de 322 millions d'euros. Ces réductions font face à 53 projets comportant des réglementations qui imposent des charges s'élevant à 126 millions d'euros. Le résultat de la révision du quatrième règlement portant modification du règlement d'exploitation des pharmacies,

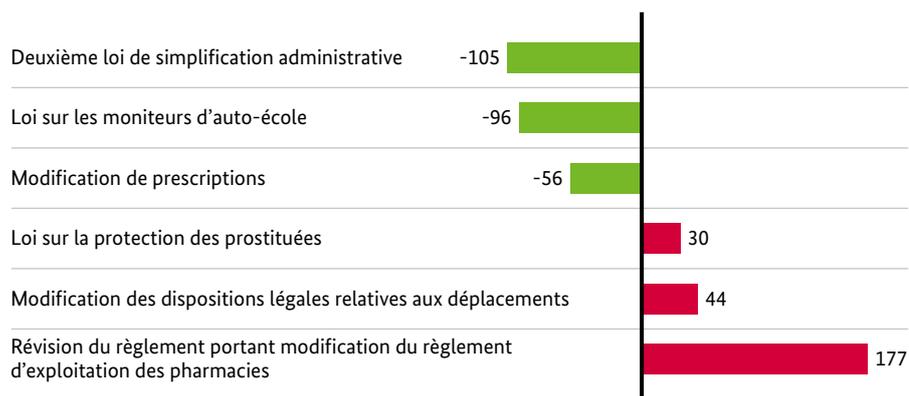
adopté en 2012, a eu un impact particulièrement important. Il révèle que les charges administratives de ce projet sont supérieures de 177 millions d'euros à l'estimation initiale, ce qui pèse lourdement sur l'indice des charges administratives, l'augmentant de 0,4 point en 2016.

Les projets réglementaires suivants ont eu le plus grand impact sur l'indice des charges administratives en 2016 :

Figure 15 : Les charges administratives supportées par l'économie

**Modification des charges administratives courantes**

en millions d'euros par an



# Appendice

## Programme de travail sur le mieux légiférer de 2016

Au début de la 18<sup>e</sup> législature, le gouvernement fédéral avait adopté le Programme de travail Mieux légiférer 2014. L'objectif du gouvernement reste de forger une législation simple, compréhensible et ciblée et de diminuer sensiblement les charges entraînées par les réglementations. Parallèlement, les Grandes lignes de la poursuite de la simplification administrative à destination des petites et moyennes entreprises, adoptées fin 2014, ont réaffirmé cet objectif. Une part considérable du programme de travail a déjà été mise en œuvre de manière systématique ou est en passe de l'être. La réduction des coûts de mise en conformité et la constante amélioration des processus de législation restent cependant des missions permanentes pour le gouvernement fédéral. Les résultats de la première série de sondages sur les événements de vie ont par ailleurs montré qu'il reste des aspects à améliorer, dans de nombreux domaines, en termes d'intelligibilité et de transparence des dispositions, des processus et des formulaires.

Le gouvernement fédéral lance donc, en plus des décisions déjà mentionnées, les mesures suivantes, qui devront être financées par les budgets respectifs des ministères fédéraux :

## I. Allègements supplémentaires

- **Allègements pour les citoyens :**
  - o Révision ou refonte de la disposition administrative relative à la loi sur l'allocation de logement pour une meilleure intelligibilité et davantage de transparence de la législation et de la procédure relatives à cette allocation
  - o Planification d'une procédure en ligne pour la demande du salaire parental et élaboration d'un concept de transposition pour l'intégration technique d'autres prestations familiales
  - o Mise à disposition de davantage d'informations en langue facile et d'explications des décisions et formulaires pour les personnes souffrant d'un handicap d'apprentissage, intellectuel ou mental pour une meilleure intelligibilité
  - o Stabilisation des processus et de la qualité et promotion des simplifications administratives à l'Agence fédérale pour l'emploi :
    - Développement des offres en ligne dans le porte-feuille de services de l'Agence et développement des accès numériques
    - Accessibilité individuelle par le concept « BA vor Ort » (L'Agence pour l'emploi près de chez vous)
    - Lancement d'un centre d'accueil virtuel
    - Projet pilote « Mach es einfach » (Fais simple !)
  - o Développement du projet « Moins de bureaucratie pour le secteur de la dépendance », notamment pour les établissements d'accueil de jour et de courte durée, et examen de la nécessité de s'adapter à la nouvelle définition de la dépendance
  - o Mise sur pied de l'infrastructure télématique dans le système de santé avec les premières applications profitables, en particulier la gestion des données des assurés et le plan de prescription de médicaments
  - o Élaboration d'une « cartographie de la bureaucratie » dans le champ de compétence du ministère fédéral de la Défense avec pour objectif

- de présenter de manière structurée les principaux points de contact des personnes actives dans ce secteur avec la bureaucratie au cours de leur carrière
  - de l'utiliser comme instrument de sélection et de décision pour prioriser et piloter la simplification administrative au sein de ce ministère
  - de mettre en œuvre des mesures d'allègement tangibles
- o Examen des possibilités d'amélioration de certains formulaires d'impôt sur le revenu dans la cadre d'un laboratoire des formulaires en coopération avec le groupe de projet de la Chancellerie fédérale « Pour un gouvernement efficace »
- **Allègements pour les entreprises**
- o Élaboration d'une deuxième loi sur l'allègement de la bureaucratie pour poursuivre dans la lignée des considérables allègements réalisés pour les entreprises en 2015 avec la première loi de simplification. La rédaction se veut rapide afin de saisir le *Bundestag* et le *Bundesrat* au deuxième semestre de l'année et de permettre une entrée en vigueur des principales modifications début 2017.
- Ses principaux éléments, à compléter par des allègements relevant d'autres domaines ministériels, sont les suivants :
- Réforme du guichet unique
  - Modernisation du code de l'artisanat
  - Concernant le projet d'évaluation des coûts de mise en conformité en matière de cotisations sociales et l'examen parallèle de quatre modèles alternatifs, des résultats des enquêtes de l'Office fédéral de la statistique et du Conseil national de contrôle des normes sont attendus à brève échéance. Si les résultats donnent lieu à la proposition d'une nouvelle réglementation des échéances, celle-ci serait intégrée à la deuxième loi sur l'allègement de la bureaucratie
  - Légère hausse à 200 euro du seuil à partir duquel des factures doivent être établies pour des petits montants
- o Renforcer la facturation électronique (format ZUGFeRD)
  - o Élaboration des bases légales d'un registre des données de base du marché pour le secteur énergétique
  - o Examen des possibilités et des limites d'une utilisation renforcée des données administratives dans les statistiques économiques dans le cadre d'un projet de recherche
  - o Évaluer sous quelle forme des contacts avec les administrations (par ex. lors de contrôles) peuvent être mis plus activement à profit pour apporter une meilleure aide aux jeunes entrepreneurs dans le cadre de la mission de conseil de l'administration
  - o Lancement d'une plate-forme internet « Assurance sociale pour les employeurs »
  - o Analyse de l'efficacité économique des notifications de prestations supplémentaires faites par l'employeur concernant les allocations en application de l'article 23c, paragraphe 2 du code social (livre IV)
  - o Adaptation échelonnée des obligations d'information issues de la loi de transposition du paquet *CRD IV* visant à éviter une double charge pour les instituts découlant de l'application parallèle des nouvelles conditions d'*AnaCredit*, la base de donnée de la *BCE*, et de la modification des dispositions nationales
  - o Simplifications du droit locatif pour les bailleurs lors de modernisations d'appartements, intégrées dans la deuxième loi de modification du droit locatif
  - o Réduction des obligations de notification et de justification pour les auto-écoles, simplification de la coopération entre auto-écoles et révision des conditions d'accès au métier de moniteur avec pour objectif d'améliorer la situation économique de ces écoles et de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre
  - o Révisions des conditions d'octroi d'une aide pour la tâche d'intérêt commun « Amélioration des structures agricoles et de la protection côtière » avec pour objectifs une concrétisation du contenu, une meilleure lisibilité et une meilleure intelligibilité

• **Autres améliorations de la convivialité de l'administration / administration en ligne pour les citoyens et les entreprises :**

- o Poursuite du projet Gestion fédérale de l'information (FIM) en responsabilité partagée avec le Land de Saxe-Anhalt pour promouvoir une action administrative efficace et rentable concernant l'exécution des lois fédérales et transfert du projet vers une application du Conseil de planification informatique (« IT-Planungsrat »)
- o Mise sur pied d'une « rédaction fédérale » chargée de fournir des informations issues du droit fédéral et conformes aux FIM afin qu'elles soient utilisées à tous les niveaux de la fédération
- o Mise sur pied d'un portail fédéral et mutualisation des portails de service de tous les niveaux fédéraux pour les citoyens et les entreprises (portail commun prévu comme projet du Centre de planification informatique)
- o Mise sur pied et standardisation de comptes de service interopérables pour les citoyens et les entreprises, servant d'éléments centraux d'identification et d'authentification pour tous les services administratifs en Allemagne
- o Modernisation de la gestion par l'administration douanière des impôts sur la consommation et taxes sur les mutations et transactions (projet *MoeVeZoll* 2016) : réalisation des principales étapes pour le développement d'une plateforme informatique pour ces impôts et taxes (notamment développement d'éléments de base et développement d'une nouvelle solution informatique moderne pour soutenir les processus de travail dans le domaine des taxes sur l'énergie et l'électricité sur la base d'une architecture informatique moderne de type plateforme)
- o Examen de la modernisation de la notification par voie de publication de l'administration douanière en vertu de l'article 10 de la loi relative aux notifications administratives (VwZG) par l'intermédiaire d'un portail de notification électronique sur zoll.de – electronic Blackboard
- o Examen de simplifications dans le domaine des subventions par projet pour les organisations non gouvernementales (organismes privés)

**II. Améliorer les processus de législation**

Les mesures suivantes servent à l'amélioration continue des processus de législation de la Fédération :

- o Concrétisation de la mesure permanente « renforcement du conseil linguistique »
- o « École de légistique »  
Une initiative pour la qualification est engagée pour améliorer la qualité technique des propositions de lois. Les auteurs de projets de lois doivent acquérir des connaissances sur les méthodes modernes en matière de résolution structurée des problèmes, d'utilisation des connaissances empiriques existantes, de développement d'alternatives et de test empirique de leur efficacité et d'évaluation. Dans cette approche, il importe de développer systématiquement des capacités de production de textes de loi plus ciblés et intelligibles
- o Examen des moyens d'utiliser diverses approches en matière de recherche (ex. « Citizen Science », ou « sciences citoyennes ») pour orienter davantage la législation en fonction des besoins et des expériences des usagers du droit (citoyens, entreprises, administration)

# Annexes

Annexe 1

Évolution des coûts de conformité (période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016\*)  
Solde - bilan de l'évolution des coûts de conformité courants pour l'économie  
en millions d'euros (par an)\*\*

Source : Banque de données de l'Office fédéral de la statistique  
- Mise à jour : 7 février 2017 -

	Coûts de conformité pour l'économie (par an) en millions d'euros			dont charges administratives résultant d'obligations d'information en millions d'euros
	Charge	Allègement	Solde	
Ministère fédéral des Affaires étrangères				
Ministère fédéral de l'Intérieur	0,3	1,5	-1,3	-1,1
Ministère fédéral de la Justice et de la Protection des Consommateurs	60,5	3,7	56,8	57,5
Ministère fédéral des Finances	190,5	144,5	46,0	-108,1
Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie	56,9	15,4	41,5	-2,1
Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales	1 071,9	109,8	962,0	-62,7
Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture	0,6	1,0	-0,4	-0,5
Ministère fédéral de la Défense				
Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et la Jeunesse	71,6	0,8	70,8	29,7
Ministère fédéral de la Santé	4,6	47,5	-42,9	-18,7
Ministère fédéral des Transports et des Infrastructures numériques	7,8	87,2	-79,3	-93,2
Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire	131,1	506,1	-375,0	4,5
Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche				
Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement				
Déléguée du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias		0,9	-0,9	-0,9
Gouvernement fédéral				
total	1 595,8	918,3	677,5	-195,6

\*) Les projets pris en compte sont ceux qui ont été traités en conseil des ministres fédéral entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 et des projets réglementaires qui ne doivent pas être soumis au conseil des ministres (les règlements ministériels, par exemple) et dont l'examen au sein du ministère compétent a été complété dans cette période.

\*\*) Le solde peut diverger légèrement dû aux arrondis.

Évolution des coûts de conformité (période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016\*)  
Solde - bilan de l'évolution des coûts de conformité courants pour  
les citoyens et l'administration (par an)\*\*

Source : Banque de données de l'Office fédéral de la Statistique  
- Mise à jour : 7 février 2017 -

	Coûts de conformité pour les citoyens (par an)						Coûts de conformité pour l'administration		
	Temps en milliers d'heures			Dépenses en matériel en millions d'euros			en millions d'euros		
	Charge	Allègement	Solde	Charge	Allègement	Solde	Charge	Allègement	Solde
Ministère fédéral des Affaires étrangères							0,3		0,3
Ministère fédéral de l'Intérieur	28,3	101,4	-73,1				112,9	16,8	96,2
Ministère fédéral de la Justice et de la Protection des Consommateurs	3,8		3,8	0,1	0,1		60,7	102,9	-42,1
Ministère fédéral des Finances	973,4		973,4				712,2	1,0	711,2
Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie		0,4	-0,4				32,1	5,4	26,6
Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales	88,9	3 466,4	-3 377,5		5,0	-5,0	179,3	43,3	136,0
Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture	1,2		1,2	0,2		0,2	8,2	1,5	6,7
Ministère fédéral de la Défense	60,0		60,0				8,5		8,5
Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et la Jeunesse	6,4		6,4				14,0		14,0
Ministère fédéral de la Santé	12,0	3,2	8,8		0,5	-0,4	12,7	12,7	-0,1
Ministère fédéral des Transports et des Infrastructures numériques	302,2		302,2		0,7	-0,7	38,8	0,6	38,1
Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire	2,6		2,6				8,6	15,1	-6,6
Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche		1,0	-1,0		0,1	-0,1			
Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement									
Déléguée du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias								30,2	-30,2
Gouvernement fédéral							7,4		7,4
total	1 478,9	3 572,5	-2 093,6	0,3	6,4	-6,0	1 195,6	229,6	966,0

\*) Les projets pris en compte sont ceux qui ont été traités en conseil des ministres fédéral entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 et des projets réglementaires qui ne doivent pas être soumis au conseil des ministres (les règlements ministériels, par exemple) et dont l'examen au sein du ministère compétent a été complété dans cette période.

\*\*) Le solde peut diverger légèrement dû aux arrondis.

Évolution des coûts de conformité (période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016\*)  
Coûts d'adaptation uniques pour les citoyens, l'économie et l'administration

Source : Banque de données de l'Office fédéral de la Statistique  
- Mise à jour : 7 février 2017 -

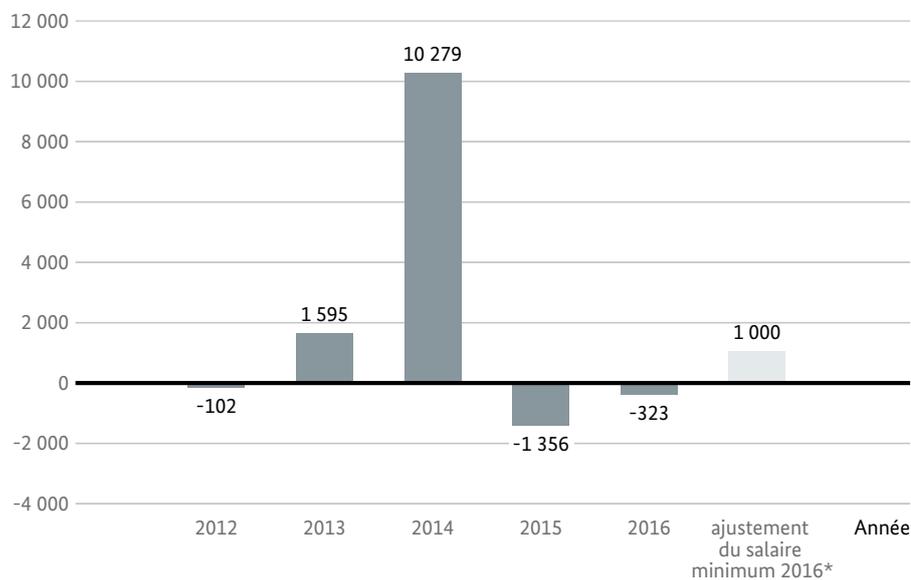
	Coûts d'adaptation pour les citoyens		Coûts d'adaptation pour l'économie	Coûts d'adaptation pour l'administration
	Temps en milliers d'heures	Dépenses en matériel en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros
Ministère fédéral des Affaires étrangères				
Ministère fédéral de l'Intérieur	24,8	0,1		464,8
Ministère fédéral de la Justice et de la Protection des Consommateurs			96,5	385,5
Ministère fédéral des Finances			1 043,3	88,3
Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie		175,0	55,3	3,3
Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales	115,0		10,2	74,1
Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture			1,7	3,5
Ministère fédéral de la Défense				0,4
Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et la Jeunesse			64,9	11,4
Ministère fédéral de la Santé			3,9	9,1
Ministère fédéral des Transports et des Infrastructures numériques		0,2	59,4	13,3
Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire		1 066,9	499,9	22,2
Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche				0,1
Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement				
Déléguée du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias			0,2	6,6
Gouvernement fédéral				2,5
total	139,9	1 242,1	1 835,3	1 085,1

\*) Les projets pris en compte sont ceux qui ont été traités en conseil des ministres fédéral entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 et des projets réglementaires qui ne doivent pas être soumis au conseil des ministres (les règlements ministériels, par exemple) et dont l'examen au sein du ministère compétent a été complété dans cette période.

## Annexe 4 : Coûts de conformité courants pour l'économie

### Solde annuel pour la période allant de 2012 à 2016

en millions d'euros par an

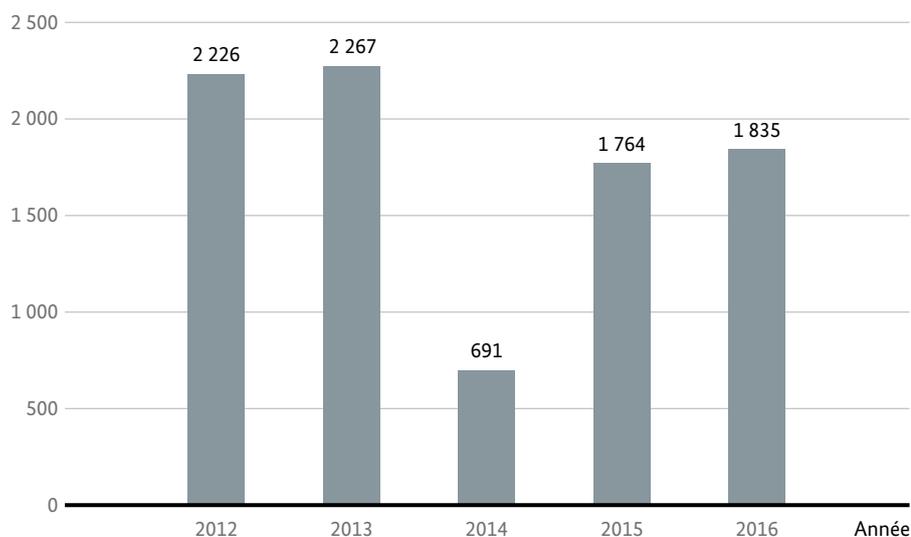


\*) L'ajustement du salaire minimum découle d'une décision des partenaires sociaux au sein de la Commission sur le salaire minimum. Comme prévu dans la loi sur le salaire minimum, le gouvernement fédéral a mis en œuvre cette décision par le biais d'un règlement correspondant. Les coûts de conformité qui en découlent n'étant pas contrôlés par le gouvernement fédéral, ils sont présentés séparément.

## Annexe 5 : Coûts d'adaptation pour l'économie

### Coûts de conformité uniques 2012 à 2016

en millions d'euros par an

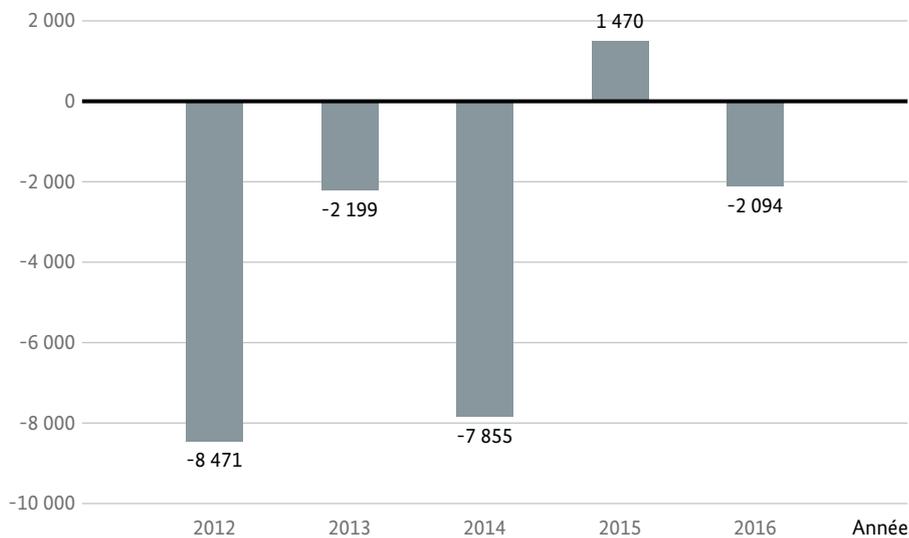


## Annexe 6 : Temps courant consacré par les citoyens

---

### Solde annuel pour la période allant de 2012 à 2016

en milliers d'heures par an

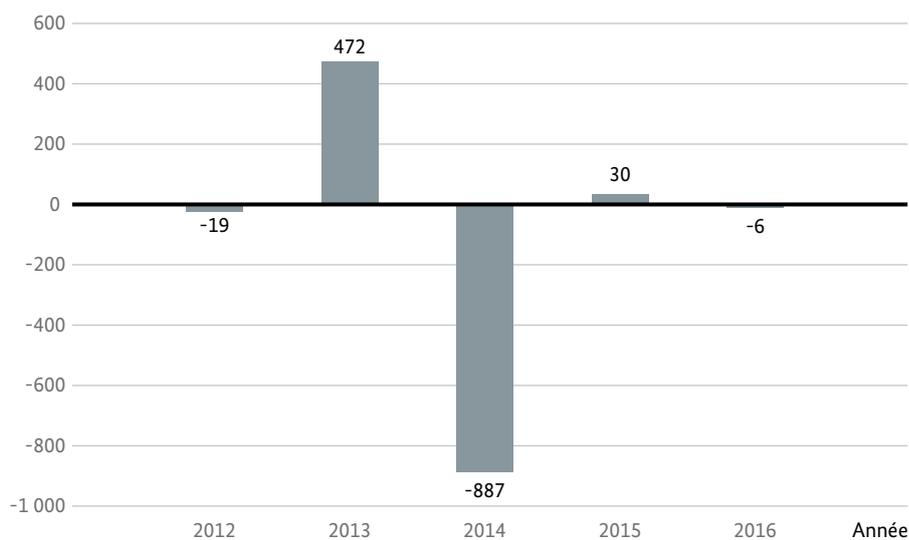


## Annexe 7 : Dépenses courantes en matériel pour les citoyens

---

### Solde annuel pour la période allant de 2012 à 2016

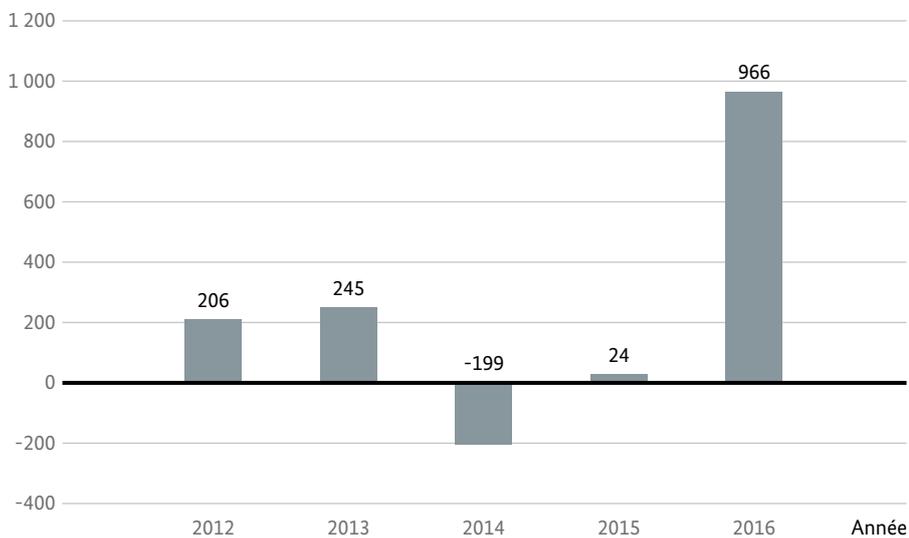
en millions d'euros par an



## Annexe 8 : Coûts de conformité courants pour l'administration

### Solde annuel pour la période allant de 2012 à 2016

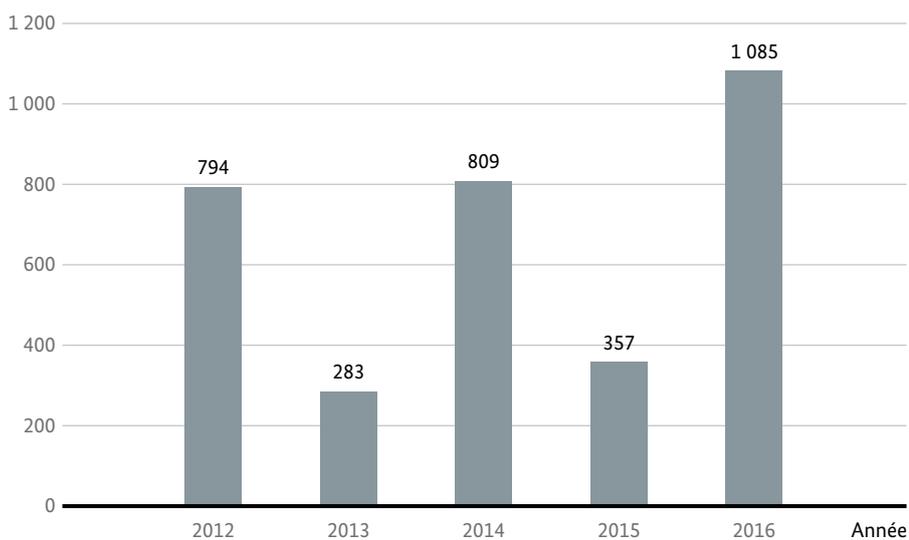
en millions d'euros par an



## Annexe 9 : Coûts d'adaptation pour l'administration

### Coûts de conformité uniques 2012 à 2016

en millions d'euros



Aperçu « frein à la bureaucratie » pour l'année 2016 (règle du « one in, one out »)\*

Source : Banque de données de l'Office fédéral de la Statistique

- Mise à jour : 7 février 2017 -

	Nombre de projets réglementaires pertinents		Effets sur les coûts de conformité (en millions d'euros)			
	Charge	Allègement	Charge	Allègement	Plafonnement	Solde**
Ministère fédéral des Affaires étrangères						
Ministère fédéral de l'Intérieur	2	3	0,2	1,5		-1,4
Ministère fédéral de la Justice et de la Protection des Consommateurs	5	1	6,3	1,8		4,5
Ministère fédéral des Finances	6	7	122,6	88,6		33,9
Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie	5	4	21,8	15,4		6,3
Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales	3	5	1 003,6	109,8	1 000,0	-106,2
Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture	6	3	0,5	0,6		-0,1
Ministère fédéral de la Défense		1				
Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et la Jeunesse	2	1	72,7	0,8		71,9
Ministère fédéral de la Santé	5	4	2,6	47,0		-44,5
Ministère fédéral des Transports et des Infrastructures numériques	7	4	5,5	87,2		-81,7
Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire	1	4	49,8	505,9		-456,0
Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche						
Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement						
Déléguée du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias		1		0,9		-0,9
Gouvernement fédéral						
total	41	25	1 285,5	859,5	1 000,0	-574,0

\*) Les projets pris en compte sont ceux qui ont été traités en conseil des ministres fédéral entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 et des projets réglementaires qui ne doivent pas être soumis au conseil des ministres (les règlements ministériels, par exemple) et dont l'examen au sein du ministère compétent a été complété dans cette période.

\*\*) Le solde peut diverger légèrement dû aux arrondis.

Aperçu « frein à la bureaucratie » depuis son introduction à partir de 2015 (règle du « one in, one out »)\*

Source : Banque de données de l'Office fédéral de la Statistique

-Mise à jour : 7 février 2017 -

	Nombre de projets réglementaires pertinents		Effets sur les coûts de conformité (en millions d'euros)				
	Charge	Allègement	Charge	Allègement	compensation inter-ministérielle	Plafonnement	Solde**
Ministère fédéral des Affaires étrangères							
Ministère fédéral de l'Intérieur	3	4	0,2	1,6			-1,4
Ministère fédéral de la Justice et de la Protection des Consommateurs	5	5	27,3	844,4	270,8		-546,2
Ministère fédéral des Finances	8	11	138,5	288,6			-150,1
Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie	16	14	157,6	169,9			-12,3
Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales	3	6	1 003,6	143,4		1 000,0	-139,8
Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture	6	5	0,5	43,4			-42,9
Ministère fédéral de la Défense		2		0,1			-0,1
Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et la Jeunesse	3	1	73,2	0,8			72,5
Ministère fédéral de la Santé	8	4	7,2	47,0	-4,2		-44,1
Ministère fédéral des Transports et des Infrastructures numériques	8	5	5,5	87,2			-81,7
Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire	3	4	69,7	649,9	-19,9		-600,0
Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche		1	0,1	0,7			-0,6
Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement							
Déléguée du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias	1	1	2,7	0,9			1,9
Gouvernement fédéral	1		246,7		-246,7		
total	62	48	1 732,9	2 277,9		1 000,0	-1 545,0

\*) Les projets pris en compte sont ceux qui ont été traités en conseil des ministres fédéral entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 et des projets réglementaires qui ne doivent pas être soumis au conseil des ministres (les règlements ministériels, par exemple) et dont l'examen au sein du ministère compétent a été complété dans cette période.

\*\*) Le solde peut diverger légèrement dû aux arrondis.

**Mentions légales :****Direction de la publication**

Chancellerie fédérale  
Division 133 – Bureau pour une meilleure législation

**Dernière mise à jour**

Mai 2017

**Impression**

Zarbock GmbH und Co. KG, 60386 Francfort-sur-le-Main

**Mise en page**

adlerschmidt GmbH, 10783 Berlin

**Crédits photographiques**

Titre : iStockphoto/SolStock  
Pages 7, 8 : Gouvernement fédéral/Kugler  
Page 9 : Bund der Steuerzahler  
Page 10 : Getty images/iStockphoto/Georgijevic  
Page 11 : Getty images/iStockphoto/monkeybusinessimages  
Pages 13, 45 : Colourbox  
Page 15 (en haut) : Danetzki  
Page 15 (en bas) : Christian Kruppa  
Pages 16, 43 : Sebastian Bolesch  
Page 17 : Tobias Hase  
Page 18 : Sven Ehlers  
Page 21 : Getty images/iStockphoto/Antonio\_Diaz  
Page 22 : Joanna Nottebrock  
Page 24 : DIHK/Thomas Kierok  
Page 25 : DGB/Simone M. Neumann  
Page 27 : Getty images/iStockphoto/andres  
Page 30 : picture alliance/Ole Spata  
Pages 32/33 : Reuters/Michael Hanschke  
Page 35 : Union européenne, 2016  
Page 36 : laif/REA/Romain Champalaune  
Page 38 : Gouvernement fédéral/Bergmann  
Page 41 : Gouvernement fédéral/Stutterheim

